

Commission permanente du Conseil régional du Centre-Val de Loire

Séance du vendredi 18 mars 2022

La Commission permanente du Conseil régional du Centre-Val de Loire s'est réunie en séance ordinaire le vendredi dix-huit mars deux mil vingt-deux à neuf heures quatre sous la présidence de Monsieur François BONNEAU, Président du Conseil régional.

M. le Président.- Mes chers collègues, nous allons pouvoir commencer nos travaux, tout d'abord en vous saluant collectivement. Nous allons procéder à l'appel.

(Monsieur François BONNEAU procède à l'appel nominatif)

Sont présents :

Monsieur François BONNEAU, Président du Conseil Régional

Madame Delphine BENASSY, Madame Anne BESNIER, Madame Magali BESSARD, Monsieur Jean-François BRIDET, Madame Carole CANETTE, Madame Sylvie DUBOIS, Monsieur Philippe FOURNIÉ, Monsieur Charles FOURNIER (à partir de 9h15), Monsieur Jean-Patrick GILLE (à partir de 9h52), Madame Temanuata GIRARD (à partir de 9h10), Monsieur Marc GRICOURT, Vice-présidentes et Vice-présidents, membres de la Commission Permanente

Monsieur Marc ANGÉNAULT, Monsieur Michel CHASSIER, Madame Christine FAUQUET, Monsieur Nicolas FORISSIER (à partir de 9h12), Madame Mathilde PARIS, Madame Constance DE PÉLICHY (à partir de 9h10), Madame Gaëtane TOUCHAIN-MALTÊTE, Monsieur Philippe VIGIER (jusqu'à 11h15), Madame Mylène WUNSCH, membres de la Commission Permanente

Assistent sans voix délibérative :

Madame Michèle BONTHOUX, Monsieur Christophe COQUIN, Madame Jalila GABORET, Madame Karine GLOANEC MAURIN, Monsieur Pierre-Alain ROIRON, Madame Magali SAUTREUIL, présidentes et présidents de Commission

Madame Estelle COCHARD, Monsieur Arnaud JEAN, Monsieur Emmanuel LÉONARD, conseillère déléguée et conseillers délégués

Ont donné pouvoir :

Madame Temanuata GIRARD a donné pouvoir à Monsieur Marc GRICOURT jusqu' à 9 h 10, Madame Constance DE PELICHY a donné pouvoir à Madame Christine FAUQUET jusqu'à 9h10, Monsieur Nicolas FORISSIER a donné pouvoir à Monsieur Marc ANGÉNAULT jusqu'à 9h12, Monsieur Charles FOURNIER a donné pouvoir à Madame Delphine BENASSY jusqu'à 9h15, Monsieur Jean-Patrick GILLE a donné pouvoir à Madame Carole CANETTE jusqu'à 9h52, Monsieur Harold HUWART a donné pouvoir à Madame Anne BESNIER, Madame Gaëlle LAHOREAU a donné pouvoir à Monsieur Jean-François BRIDET, Monsieur Aleksandar NIKOLIC a donné pouvoir à Monsieur Michel CHASSIER, Monsieur Dominique ROULLET a donné pouvoir à Phillipe FOURNIÉ.

Désignation du secrétaire de séance

M. le Président.- Je propose que Marc GRICOURT soit notre secrétaire de séance. Merci à Marc.

Approbation du compte rendu de la Commission permanente du 25 février 2022

M. le Président.- Il a été mis à votre disposition le 10 mars 2022.

Y a-t-il, par rapport à ce document, ce procès-verbal, des observations, des remarques ? Je n'en vois pas, il est approuvé en l'état.

(Le compte rendu du procès-verbal du 25 février 2022 est approuvé sans réserve)

Modification de l'ordre du jour - Un rapport ajouté en procédure d'urgence

M. le Président.- Je vous propose de compléter l'ordre du jour par un rapport en procédure d'urgence qui a été mis à votre disposition sur l'intranet régional et dont vous avez été informés par mail le 13 mars.

Il s'agit du rapport rattaché à la coopération décentralisée sur la solidarité internationale et la citoyenneté, et cela concerne l'intervention de notre collectivité en direction de l'Ukraine, dont chacun comprend le caractère d'urgence.

Oui, Monsieur CHASSIER ? Il viendra dans le déroulé. Sur le fond, il viendra dans le déroulé, sur la coopération.

Je vous en prie.

M. CHASSIER.- Nous sommes tout à fait d'accord pour l'examiner, bien sûr, puisque le caractère d'urgence n'est pas contestable. Par contre, on a été un peu pris par les délais, parce qu'on avait un petit amendement sur la forme, lequel n'était pas recevable au vu des délais. Mais je pense qu'on pourra aborder la question, même si ce n'est pas sous la forme d'un amendement.

M. le Président.- Vous ferez état de ce questionnement tout à l'heure, puis on verra. D'accord ?

M. CHASSIER.- D'accord.

M. le Président.- Merci, Monsieur CHASSIER.

Nous allons aborder l'ordre du jour. Je regarde Monsieur ANGENAULT, car Nicolas FORISSIER a téléphoné ce matin en disant « je vais arriver en retard, déplacez mes rapports ».

Le pouvoir est temporaire, c'est cela ?

M. ANGENAULT.- Il est temporaire, oui.

M. le Président.- On déplace donc l'ordre des rapports pour aborder d'abord les rapports de la Commission « Développement économique, Fonds européens, Économie sociale et solidaire, Numérique », et c'est Christophe COQUIN qui va rapporter sur ces rapports.

Rapport 22.03.31.17 - Direction de l'Économie

Création et reprise d'entreprises artisanales, industrielles et de services

Développement et adaptation des entreprises artisanales, industrielles et de services

Aides aux entreprises

M. COQUIN.- Il y a eu un accord unanime avec un vote réservé pour le groupe Écologie et Solidarité sur deux fiches : la fiche de la subvention apportée à NATURE INSIGHT et celle à BAS BLOIS AÉRO SERVICES.

M. le Président.- Est-ce qu'il y a une intervention ?

Monsieur BRIDET.

M. BRIDET.- Merci.

C'est pour préciser notre position sur le projet d'aide à NATURE INSIGHT. Il s'agit d'une entreprise, en regardant de plus près l'activité, qui passe notamment par la création d'un site qui existe aujourd'hui et qui s'appelle www.tuchassou.fr ; j'ai tiré la page d'accueil ici.

Ce qui nous frappe, ce qui me frappe au titre de mes délégations et à l'égard de la condition animale, c'est que c'est une entreprise de commercialisation de l'activité de chasse qui ne correspond pas à une approche populaire de chasse locale, équilibrée avec les milieux, issue des acquis révolutionnaires. La présentation montre un acte de tuer un animal sauvage et présente cet acte comme un produit commercial de loisirs comme un autre, et, pour nous, il s'agit d'une intolérable marchandisation du vivant. Sur le site, chaque photo d'animal est accompagnée d'un tarif en euros. L'offre commerciale, en général, sous-entend que le prix garantit le résultat, donc, en l'occurrence, garantit le trophée, ce qui, en plus, encourage les démarches d'engrillagement des domaines de chasse, phénomène qui, je crois, est combattu par l'ensemble des élus régionaux ici présents.

Pour ces raisons, nous ne souhaitons pas accorder notre soutien à cette entreprise.

M. le Président.- C'est une abstention ou un vote contre sur ce point-là ?

M. BRIDET.- C'est un vote contre sur ce point-là.

M. le Président.- D'accord.

Mme BENASSY.- Sur la subvention à BLOIS AÉRO SERVICES, nous souhaitons également voter contre. Tant que l'usage de l'avion sera nécessaire, évidemment, le développement de la maintenance aéronautique le sera également et c'est pourquoi la Région participe d'ores et déjà au développement de cette activité sur l'aéroport de Châteauroux. Pour nous, il n'y a donc pas de pertinence à développer la concurrence à seulement une centaine de kilomètres.

De plus, économiquement, nous pensons que le déploiement de nombreux petits aéroports sur un territoire comme le nôtre n'est pas viable et ne peut aboutir qu'à des structures qui ne survivent que sous perfusion d'argent public, qu'écologiquement, cela va à rebours de nos engagements contre le dérèglement climatique et que, socialement, ce sont des investissements disproportionnés au regard du nombre d'emplois générés. Pour nous, la multiplication de ces petits aéroports est irrationnelle et nous pensons que la Région a mieux à faire que de subventionner cette irrationalité et qu'elle devrait au contraire mettre cet argent sur des activités industrielles d'avenir, utiles socialement et écologiquement.

Par conséquent, nous votons contre.

(Mis aux voix, le rapport est adopté avec un vote contre du groupe Écologie et Solidarité sur les deux dossiers NATURE INSIGHT et BAS BLOIS AÉRO SERVICES)

Rapport 22.03.31.19 - Direction de l'Économie
CAP Développement - Programme Industrie du futur 2019-2022 dans le cadre du partenariat État-Région « 10 000 accompagnements d'entreprises vers l'industrie du futur »

Prolongation d'aides individuelles
Approbation des prolongations

M. COQUIN.- Il y a une abstention du groupe Écologie et Solidarité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté avec une abstention du groupe Écologie et Solidarité)

Rapport 22.03.31.22 - Direction de l'Économie
Autres opérations

Attribution d'une subvention au Centre technique régional de la consommation pour son programme d'actions 2022

Développement et adaptation des entreprises

Industrie du futur, clusters et actions collectives

Attribution d'une subvention à l'association VALESENS pour son programme d'actions 2022

Approbation des conventions

M. COQUIN.- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 22.03.31.23 - Direction de l'Économie

CPER - Transfert de technologie (2021-2027)

Attribution de subventions aux CRT CETIM-Centre-Val de Loire et CRESITT, ainsi qu'aux Plateformes technologiques de Vierzon (PROTOCENTRE) et du lycée François Rabelais de Chinon pour leurs programmes de diffusion technologique et de diffusion de l'innovation 2022

Approbation des conventions

M. COQUIN.- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 22.03.31.25 - Direction de l'Économie

Démarche filière

Métiers d'art

Salon régional des métiers d'art 2022

Approbation des conventions avec les exposants

M. COQUIN.- Avis favorable à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 22.03.31.26 - Direction de l'Économie
Développement et adaptation des entreprises
Industrie du futur, clusters et actions collectives
Attribution d'une subvention à la Chambre régionale de commerce et d'industrie
pour le déploiement et l'animation de la plateforme CCI Business Grand Carénage
Centre-Val de Loire
Approbation de la convention

M. COQUIN.- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable sur ce rapport, mais un vote contre du groupe Écologie et Solidarité.

M. le Président.- Madame BENASSY.

Mme BENASSY.- Une explication sur le vote contre ou, en tout cas, une intervention pour dire que les Écologistes sont toujours pour une sortie du nucléaire et une montée en puissance de la rénovation énergétique et des renouvelables. Et en plus d'être opposés au prolongement du parc nucléaire, nous considérons que la Région n'a pas à participer financièrement au développement de cette industrie largement sous la main de l'État.

Nous préférons que la CCI s'engage dans le développement de filières d'avenir comme l'éolien ou le solaire, dont le besoin en formation, en recherche, en innovation est particulièrement d'actualité avec l'annonce du Premier ministre de la construction de deux parcs éoliens flottants en Méditerranée avec la perspective de construction de 50 parcs à horizon 2050, ce qui offre des perspectives plus intéressantes. Le profil industriel de notre Région nous permettrait de faire de ce secteur une filière d'excellence, favorisant le développement de l'emploi et de l'activité.

Un dernier mot, enfin, qui nous met en lien avec l'actualité de la guerre et la nécessité de rompre notre dépendance au gaz russe. L'Europe a annoncé l'abandon des énergies fossiles russes d'ici 2027, mais le chemin le plus rapide pour réduire notre dépendance au gaz russe, c'est un plan de rénovation massif, un plan de rénovation efficace, la sobriété étant bien la priorité de court terme. Ce vaste chantier permettrait aussi de rehausser le PIB annuel européen de 0,8 % en 2030 et de créer 1,2 million d'emplois d'ici 2050.

M. le Président.- Merci.

Marc GRICOURT.

M. GRICOURT.- Président, chers collègues, en cohérence avec les positions qui ont été les miennes l'année dernière lors d'une précédente Commission permanente sur ce sujet du grand carénage, en cohérence avec ma position lors de l'installation de la Commission départementale de l'intercommunalité en Loir-et-Cher à la fin de l'année, en cohérence avec mes positions à Agglopolys et au pays, je voterai également contre.

Je ne conteste pas la nécessité de maintenir en état et en sécurité certaines de nos centrales nucléaires en France. Ce que je conteste, c'est le niveau d'engagement sur le nombre de centrales au détriment d'engagements, comme vient de le dire ma collègue, sur les énergies renouvelables, sur la recherche. Je considère que ces plus de 100 milliards d'euros qui vont être consacrés au grand carénage – ce sont les chiffres donnés par la Cour des comptes – auraient pu être imaginés dans une répartition différente.

En outre, je considère que ce n'est pas aux collectivités mais bien à l'État et à EDF seuls de s'engager sur ce dossier.

M. le Président.- Monsieur FORISSIER.

M. FORISSIER.- Monsieur le Président, je voudrais faire une proposition à Marc GRICOURT et, en même temps, confirmer la position de notre groupe, qui sera pour. Il est évident qu'il faut procéder à ce grand carénage...

M. GRICOURT.- C'est cohérent, vous êtes pour le nucléaire.

M. FORISSIER.- Absolument. La période dans laquelle nous vivons souligne, s'il en était besoin et malheureusement, l'intérêt de bénéficier d'une énergie totalement décarbonée et qui a fait de la France un des pays les plus sains en matière de production d'énergie.

Mais je voudrais proposer à Marc GRICOURT et à ceux qui vont voter contre de bien vouloir accueillir les centaines d'éoliennes qui sont dans le Berry actuellement. Prenez-en dans le Loir-et-Cher, prenez-en dans le nord de l'Indre-et-Loire...

M. GRICOURT.- Je défends cela, cher collègue, et je le regrette.

M. FORISSIER.- Oui, et après, on en reparle. C'est juste une position très amicale, mon cher Marc.

M. GRICOURT.- Si je pouvais en installer à Blois, je l'ai fait aux services techniques, je le ferais.

M. le Président.- Merci... Merci beaucoup.

Monsieur VIGIER, puis Monsieur CHASSIER.

M. VIGIER.- Merci, Monsieur le Président.

Bien sûr, nous voterons ce rapport. Je pense que la situation internationale que l'on vit démontre encore plus l'état de dépendance dans lequel nous sommes. Alors, on peut se faire plaisir à bon compte. Simplement, il y a ceux qui paient l'énergie un peu plus cher tous les jours. C'est le cas des entreprises. Vous avez vu le plan qui a été dévoilé par le Premier ministre, et j'imagine que ma collègue Gaëtane TOUCHAIN-MALTÊTE interviendra tout à l'heure sur ce plan de résilience. Il y a aussi les conséquences au quotidien pour les Français de l'augmentation du coût des carburants.

Au moins, on ne peut pas me faire de reproche, et Marc GRICOURT le sait, puisque, dans mon département, j'ai initié un schéma départemental d'énergies renouvelables, qui est notre charte départementale – les collègues d'Eure-et-Loir le savent – qui a abouti le 4 février à la mise en place d'une commission *ad hoc* qui examinera tous les dossiers. Nous avons 42 % du parc éolien de toute la Région. 42 % ! Sur le photovoltaïque, nous avons de grandes ambitions, et le Président le sait, en visant notamment l'ex-base aérienne de Châteaudun, et nous travaillons avec les associations, qui sont attachées, naturellement, à l'environnement comme nous le sommes tout autant.

Mais là, vous faites fausse route. Et l'exemple allemand est la très belle illustration d'échecs répétés qui font qu'on en est maintenant à demander à une ministre de l'Écologie de faire quoi ? De rouvrir des centrales à charbon ! Mais on est où ? Avec des émanations de gaz à effet de serre qui sont beaucoup plus importantes. Franchement, vous vous perdez dans l'échec, et je ne comprends pas cette obstination. On ne peut pas se faire plaisir à bon compte. Il y a l'échéance 2050, mais le citoyen, lui, paie sa facture le mois prochain et il met de l'essence tous les jours. Je ne comprends pas.

Nous soutiendrons donc le Président, et je vois quand même qu'il y a une grande fracture dans cette majorité.

M. le Président.- Monsieur CHASSIER.

M. CHASSIER.- Monsieur le Président, nous soutiendrons aussi ce rapport. Le grand carénage est une nécessité et c'est une réalité. C'est une nécessité notamment du fait des retards qui ont été pris par les gouvernements successifs en raison de la politique énergétique qui a été menée et qui a retardé le renouvellement du parc nucléaire pour des raisons idéologiques, entraînant d'ailleurs des pertes de compétences de nos grands corps d'ingénieurs, qu'il s'agisse d'EDF, d'Areva ou d'autres, ce qui explique en partie les difficultés

de l'EPR, car nous étions déjà en perte de compétences. Il faut retrouver ces compétences sur un marché mondial en pleine croissance, où il n'y aura jamais eu autant de réacteurs en commande ou en construction pour les années qui viennent. Et nous risquons de nous faire complètement éliminer de ce marché par des concurrents, qu'ils soient américains, coréens, chinois, à qui, d'ailleurs, nous avons transmis des technologies de façon un peu imprudente, ou même russes.

Il faut donc ce grand carénage, nous n'avons pas le choix, et, comme l'ont rappelé certains intervenants, la situation actuelle nous rappelle l'importance de cette énergie. En effet, les énergies dont vous souhaitez le développement, qui peuvent être un appoint, ces énergies dites renouvelables ont cette particularité de revenir actuellement plus cher, car elles sont subventionnées par le consommateur sur sa facture d'électricité. C'est cela, la réalité des choses quand on regarde de près sa facture d'électricité. En plus, elles sont intermittentes et nécessitent le soutien, justement, de centrales à gaz ou à charbon comme c'est le cas en Allemagne, donc une dépendance aux énergies fossiles.

Ainsi, oui, il faut soutenir cette filière, et la Région est dans son rôle d'accompagnement des acteurs économiques de formation, etc. La Région est, je crois, parfaitement dans son rôle. Nous avons même proposé, lors de la dernière session, d'aller plus loin et que la Région se positionne comme candidate pour l'accueil des futurs EPR qui ont été annoncés en fin de mandature par le président sortant.

M. le Président.- Merci, Monsieur CHASSIER.

Monsieur FOURNIER.

M. FOURNIER Charles.- Merci. Plusieurs remarques.

D'abord, la première sur la question, posée très régulièrement; de la souveraineté énergétique. Faut-il le rappeler, la France importe 8 000 à 9 000 tonnes d'uranium chaque année du Kazakhstan, du Niger. Il y a, en plus, dans la statistique française un tour de passe-passe, car dans l'indépendance énergétique, on ne compte pas l'uranium mais l'énergie primaire qui sort des réacteurs. C'est la seule énergie pour laquelle on le fait. En vérité, si on ne le faisait pas, on aurait une indépendance énergétique d'à peine 10-12 %, ce qui prouve bien que le nucléaire n'est pas une garantie d'indépendance énergétique, contrairement à ce qu'on entend en boucle de manière très régulière.

Le deuxième élément, c'est que 13 réacteurs sont aujourd'hui à l'arrêt, car nos centrales sont vieillissantes. Alors, certains pensent qu'on peut prolonger leur durée de vie, mais je rappelle qu'à l'origine, on avait donné une durée de vie limitée à ces centrales et qu'il y a des doutes quant à la possibilité de les prolonger durablement.

Le troisième élément, c'est que, effectivement, c'est maintenant que cela se joue et que l'exemple allemand pourrait être ramené à la France, puisque la France envisageait elle aussi de maintenir des centrales à charbon dans la période. C'est la dépendance au gaz fossile. C'est cela, le vrai sujet. Et face à cette dépendance au gaz fossile, la réponse à court terme, ce que nous sommes capables de faire, c'est à la fois de la sobriété et de la production d'énergie dans les années qui viennent, très rapidement, parce que le nucléaire ne sera pas en capacité de le faire. Et même si demain nous avons tout le nucléaire dont certains rêvent, nous aurions, de toutes les manières, besoin d'énergies renouvelables. L'Allemagne partait d'un niveau d'utilisation du charbon parmi les plus élevés en Europe et elle a baissé drastiquement cette utilisation et est devenue la championne des énergies renouvelables. Certes, dans le contexte d'aujourd'hui, elle a une problématique avec le gaz russe, comme nous-mêmes aujourd'hui. Pour autant, elle aura sans doute un avantage dans les temps à venir, car elle a développé très fortement les énergies renouvelables et elle a cette capacité d'aller plus vite que nous sur ces sujets.

(Interventions croisées)

M. le Président.- Merci, nous n'allons pas ouvrir un débat d'une heure sur ce sujet. Je vous rappelle l'objet.

Marc GRICOURT, un mot, puis nous passons au vote.

M. GRICOURT.- Oui, Président, je n'accepte pas la caricature de Monsieur VIGIER sur les propos qui ont été les miens – le compte rendu les recensera précisément. Je n'ai pas dit que j'étais contre le grand carénage, j'ai bien précisé qu'il est indispensable pour maintenir en vie certaines centrales nucléaires, mais pas au niveau de l'engagement de l'État et d'EDF tel qu'il est envisagé.

Je rejoins aussi Charles FOURNIER, il faut arrêter de dire que nous sommes sur une énergie qui nous rend indépendants, puisque, de fait, nous sommes dépendants de l'uranium. Et la préoccupation sur les questions de sécurité pour la planète et pour notre pays a encore été malheureusement rattachée avec la tentative des Russes sur la centrale de Tchernobyl.

M. le Président.- Deux points, très précisément.

Je ne rentre pas sur le fond. Je rappelle que la position constante exprimée ici et qui me semble partagée par tous les bancs ou presque de cette assemblée, c'est de dire que si rien n'est fait très rapidement concernant les gaz à effet de serre – je dis bien très rapidement, c'est-à-dire dans les dix ans qui viennent –, nous allons vers une catastrophe écologique. Je partage ce point de vue. Il faut donc aller vers des productions d'énergie décarbonées. Je le dis avec beaucoup, beaucoup de force, et on a aujourd'hui une situation qui est celle de centrales nucléaires qui, pour pouvoir poursuivre leur activité, doivent être sécurisées.

Et la délibération, elle porte sur quoi ? Revenons au fond. La délibération, elle porte sur le fait que nous avons constaté que ce grand carénage est engagé contre et sans le dynamisme économique et social de notre Région. Si nous n'avions rien fait là-dessus, je dis bien si nous n'avions rien fait là-dessus, nous serions restés dans une réalité qui était d'aller chercher des ressources humaines ailleurs, à l'extérieur et notamment à l'ouest, parce qu'elles existaient, au détriment de notre Région.

Ce que nous engageons aujourd'hui, c'est la mobilisation de nos entreprises pour une montée en compétences, pour pouvoir prendre ces marchés. Ces marchés sont aujourd'hui passés. Pour pouvoir prendre ces marchés, nous avons organisé, l'État et la Région – et c'est grâce à nous que nous en sommes là, il faut que nous en ayons conscience –, un écosystème sur une durée de dix à quinze ans, un écosystème pour que des emplois soient créés en Région, pour que nos entreprises qui, hier, étaient en situation de grande précarité puissent s'orienter dans le génie civil, dans l'automatisation, dans l'électronique. Sur ces métiers-là, nous faisons en sorte qu'il y ait des formations pour nos concitoyens sur un projet qui est hautement économique et hautement social et qui permet – c'est ma conviction, j'en suis persuadé – de participer à la décarbonation vraiment urgente de notre économie. Il s'agit de cela et de rien d'autre.

Monsieur VIGIER, un mot, parce que je ne veux pas qu'on s'éternise.

M. VIGIER.- Oui, mais Monsieur GRICOURT s'est exprimé deux fois et il n'y a pas eu de mise en cause. Au nom de la bonne répartition et de l'équilibre, il était important, simplement, que je puisse dire un mot.

À quatre itérations successives, vous avez expliqué que vous étiez contre. Moi, je respecte votre choix. Le Président vient de l'exprimer et cela a été dit également par le groupe du Rassemblement National, on a perdu des compétences dans ce pays, et on se voit en train... Moi, je suis allé à Creusot-Loire pour comprendre et j'ai participé à une mission d'enquête parlementaire à l'Assemblée pour comprendre.

Mes chers collègues, je vous invite à voir ce qu'il s'est passé. Toutes ces compétences perdues, c'est la fragilité de demain. Et en faisant cela, on crée des emplois, Monsieur le Président, et on garde des compétences. S'il y avait une alternative, tout de suite, mais bien sûr. Écoutez, je vous invite tous, et je l'ai déjà dit à Charles FOURNIER, à venir à Châteaudun, puisqu'on y anime un living lab qui s'appelle le Champ du possible, et, justement, l'atelier des énergies renouvelables. On a encore eu un groupe d'experts la semaine dernière, avec des représentants des associations environnementales. Venez voir.

Bien sûr, nous sommes d'accord sur le fait que la transition énergétique, il faut la vivre. Bien sûr, il y a ce problème de réchauffement climatique, et, tous, nous le disons. Simplement, ne mettons, comme cela, des pavés dans la fenêtre sans avoir un peu de réflexion de fond. Et ce qu'il se passe en Ukraine, je pense que sur la souveraineté énergétique... Mais on peut le dire aussi sur la souveraineté alimentaire, on peut le dire, Monsieur GRICOURT, sur la souveraineté en matière de médicaments, et vous le savez très bien, où on est à 85 % de dépendance, ce à quoi on a contribué en baissant pendant dix ans, au nom du tarudage systématique des industries pharmaceutiques, leurs marges qui se sont réduites à zéro. Et après, elles se sont externalisées. Voilà la vie que nous vivons. Ainsi, retrouvons-nous là-dessus sans dogmatisme, la situation l'impose.

M. le Président.- Ce sera un contre du groupe Écologie et Solidarité et de Marc GRICOURT.

(Mis aux voix, le rapport est adopté avec un vote contre du groupe Écologie et Solidarité et de Monsieur Marc GRICOURT)

Rapport 22.03.31.27 - Direction de l'Économie
PIA4 (Programme d'investissement d'avenir) régionalisé
Attribution d'une dotation à Bpifrance
Approbation de la convention financière avec Bpifrance

M. COQUIN.- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

M. le Président.- Avec la non-participation d'Harold HUWART au vote, pour la personne qui porte le pouvoir, à savoir Anne BESNIER.

M. FORISSIER.- Je ne participerai pas au vote, car je suis membre du Conseil d'orientation stratégique de Bpifrance.

M. le Président.- Merci de le dire. Je réprecise que nous sommes en train de faire un énorme travail avec les services pour essayer de lister et de repérer toutes les situations qui sont de cette nature, mais n'hésitez pas à compléter les interventions. Cela va prendre un peu de temps de décoffrer tous les systèmes croisés qui existent dans nos organisations, nous en avons parlé l'autre jour.

Le travail se poursuit et nous prenons bien en compte la position de non-participation de Nicolas FORISSIER.

M. FORISSIER.- Sous réserve que cela ait changé depuis trois semaines. Mais, *a priori*, je le suis toujours !

M. le Président.- Il y a cela aussi, des putschs peuvent arriver !

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité. Non-participation au vote de Monsieur Harold HUWART et de Monsieur Nicolas FORISSIER)

Rapport 22.03.31.28 - Direction de l'Économie

Appel à projets « Innovation collaborative » en Région Centre-Val de Loire

Sélection du programme de recherche collaboratif ERABLE, au bénéfice des sociétés CYBELETECH (45), UNISYLVA (18) et du laboratoire PRISME (45)

Autorisation donnée à Bpifrance pour instruire les dossiers de demande de subvention

M. COQUIN.- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité. Non-participation au vote de Monsieur Harold HUWART)

Rapport 22.03.31.44 - Direction générale Formation, Recherche, Économie, Emploi
Affectation de crédits

M. COQUIN.- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

M. le Président.- Monsieur CHASSIER ?

M. CHASSIER.- Je ne sais pas si cela avait été exprimé, mais nous avons un vote séparé sur ce rapport, avec une abstention sur la subvention à l'ARACT. En gros, c'est un questionnement sur les missions exactes de l'ARACT par rapport à l'inspection du travail. Il semblerait qu'il y ait parfois des doublons. Je sais bien que l'inspection du travail est plus sur du contrôle et l'ARACT sur du conseil, mais l'inspection du travail, en plus du contrôle, a aussi une mission de conseil. Il y a cette difficulté, cette ambiguïté qui fait que nous avons préféré nous abstenir.

M. le Président.- Une abstention du groupe Rassemblement National sur le dossier ARACT.

Je donne la parole à Charles FOURNIER.

M. FOURNIER Charles.- Pour bien connaître l'ARACT mais aussi l'ANACT, puisque j'ai pu y siéger et représenter les Régions de France, je peux dire que c'est effectivement une structure qui fait du conseil et qui accompagne les entreprises sur de nombreux sujets très importants comme les risques au travail, la qualité de vie au travail, les questions d'égalité, tous les enjeux de la numérisation dans les entreprises. C'est un organisme paritaire qui mobilise les représentants des employeurs et les salariés, qui est cofinancé par l'État et la Région et qui joue un rôle extrêmement important.

Je voudrais juste dire que le corps des inspecteurs est malheureusement tout à fait insuffisant pour remplir à la fois les missions de contrôle et des missions de conseil et d'accompagnement. Là, cela va beaucoup plus loin qu'un conseil ponctuel, c'est parfois de l'accompagnement dans les entreprises et c'est extrêmement important sur ces sujets que j'ai pu présenter, notamment un gros travail autour des questions d'égalité femmes/hommes dans les entreprises, et je regarde Magali BESSARD en le disant, qui porte ses fruits, qui permet d'intervenir, d'accompagner les entreprises sur ces enjeux d'égalité.

L'ARACT est une structure qui nous paraît donc extrêmement importante.

M. le Président.- On a pris en compte le vote.

(Mis aux voix, le rapport est adopté avec une abstention du groupe Rassemblement National sur la subvention à l'ARACT)

M. le Président.- Nous en avons terminé. J'invite Nicolas FORISSIER à présenter les rapports de sa commission.

Pardon, Madame TOUCHAIN-MALTÊTE, je ne vous avais pas vue.

Mme TOUCHAIN-MALTÊTE.- Monsieur le Président, est-ce que vous acceptez, en conclusion de ces rapports présentés au titre de l'économie, que notre groupe rappelle son propos ? Un propos tenu au nom du positionnement que nous avons depuis le départ sur cette crise. Marc FESNEAU s'en est exprimé auprès de vous, et moi-même auprès d'Harold HUWART, la semaine dernière. Nous souhaitons qu'il y ait un plan de résilience régional et nous voudrions le présenter ce jour en Commission permanente.

Est-ce que j'interviens maintenant ou en fin de Commission permanente ?

M. le Président.- Vous ne pouvez pas générer un rapport dans cette situation, comme cela, qui n'a été vu par personne, qui n'a été vu par les commissions. Vous pouvez, dans le cours d'une intervention, dire que vous le souhaitez, mais je ne peux pas inscrire à l'ordre du jour un rapport sous cette forme, compte tenu de notre règlement.

Mme TOUCHAIN-MALTÊTE.- D'accord, très bien. On peut donc estimer que ce sera présenté par la suite en session et que nous pourrions intervenir entre-temps.

M. le Président.- Très bien.

Nicolas FORISSIER.

FINANCES, PERSONNELS, FONCTIONNEMENT DE L'ADMINISTRATION

Rapport 22.03.01.47 - Direction générale Accompagnement des ressources humaines

Approbation d'une convention de coopération pour la mise en œuvre des « Parcours Emploi Compétences »

M. FORISSIER.- Il y a eu unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 22.03.01.66 - Direction générale en charge de l'Accompagnement des ressources humaine

Approbation de la convention de mise à disposition de personnel auprès du GIP Alfa Centre

M. FORISSIER.- Là aussi, les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

M. le Président.- En faisant attention – je regarde nos services – à ce que nous n'ayons pas des collègues qui siègent dans Alfa, parce qu'il y en a. Il y a des représentants de l'opposition ? Il faudra vérifier.

M. FORISSIER.- Monsieur le Président, vous êtes vraiment en train de faire ce travail de recensement. Il faut que ce soit automatique, parce que sinon, on ne sait plus où on en est.

M. le Président.- Oui, c'est vrai qu'on est en train de... Pour l'interne, ce n'est pas très dur, mais pour l'externe, c'est très compliqué.

M. FORISSIER.- Oui... Enfin, je suis membre du Conseil d'administration de l'aéroport au titre de la Région, nous sommes membres du Conseil d'administration de Chaumont au titre de la Région. Qu'est-ce qu'on fait ? On le porte quand même ? On est là, dans la Région Centre...

M. le Président.- Nous sommes en train de préparer les éléments là-dessus.

(Interventions croisées)

Mme FAUQUET.- Monsieur le Président, cela va être compliqué. Quand on siège dans les lycées, par exemple quand on est dans les lycées privés et que l'on va voir globalement ce qui est affecté... Il faudra que l'on se déporte tous ? Nous sommes tous dans des lycées.

Intervenant.- Plus personne ne va voter.

Mme FAUQUET.- Ne serait-il pas cohérent que ce soit seulement quand on siège à un autre titre que conseiller régional ?

M. le Président.- Je ne vous dis pas ce que je pense du conflit public/public, mais c'est un vrai sujet. En tous les cas, on fera cette vérification ; je dis cela pour les collègues qui se trouveraient dans cette situation. Merci beaucoup.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité. Non-participation au vote de Monsieur Jean-Patrick GILLE)

M. le Président.- Merci à Nicolas FORISSIER, nous en avons terminé avec les rapports de sa Commission.

Nous abordons les rapports de la Commission « Éducation, Lycées », et c'est Madame GABORET.

ÉDUCATION, LYCEES, JEUNESSE, DEMOCRATIE, SPORT

Rapport 22.03.11.48 - Direction du Patrimoine éducatif, culturel et sportif
IMMOBILIER DES LYCÉES
CONSTRUCTION RÉHABILITATION RESTRUCTURATION DES LYCÉES PUBLICS
Affectation
AIDE À L'INVESTISSEMENT DANS L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ SOUS CONTRAT
Approbation d'un avenant modificatif de date de convention avec l'institution
Notre-Dame La Riche (37)

Mme GABORET.- Rapport voté à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 22.03.11.49 - Direction de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports
ÉQUIPEMENT DES LYCÉES
Affectations
Individualisation de subventions

Mme GABORET.- Rapport voté à l'unanimité des membres.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 22.03.11.50 - Direction de l'Éducation, Jeunesse et Sports

FINANCEMENT DES LYCÉES

Financement des lycées publics

Attribution de dotations et subventions

Financement des lycées privés

Financement des lycées privés sous contrat – Forfait externat

2022 « part matériel » et « part personnel »

Approbation d'une convention sur les modalités de calcul du forfait d'externat part personnel et part matériel entre la Région Centre-Val de Loire et l'UROGEC

RESTAURATION ET INTERNAT

Système d'information logiciel gestion restauration - Affectation de crédits

Mme GABORET.- Avis favorable à l'unanimité.

M. le Président.- Je vous en prie, Monsieur JEAN.

M. JEAN.- Merci.

Dans ce rapport, il y a un élément concernant le financement des lycées privés sous contrat qui nous questionne. La loi a évolué, on a eu un débat en commission et on ne va pas, bien entendu, s'opposer à la loi. Néanmoins, calcul fait, c'est près de 400 000 euros supplémentaires qui vont, parce que nous y sommes obligés, vers ces établissements. Nous pensons, dans le groupe Écologie et Solidarité, que les financements de notre collectivité doivent aller prioritairement à l'enseignement laïc et public.

Par conséquent, nous nous abstiendrons sur cette partie du rapport.

M. le Président.- Oui, Monsieur LÉONARD.

M. LÉONARD.- De la même façon, sans reprendre les chiffres que vient de donner Arnaud JEAN, nous considérons, dans notre groupe, que le financement des lycées privés ne devrait pas relever des financements publics. Les financements ainsi utilisés sont autant de moyens qui ne sont pas disponibles pour les lycées publics, qui en manquent trop souvent, et ce manque de moyens limite les possibilités dans les lycées publics et conduit d'ailleurs au développement des structures privées, ce qui est tout de même un peu contradictoire. On considère que c'est un glissement inquiétant, d'autant plus vrai dans un contexte de risque de privatisation de l'enseignement.

M. le Président.- Merci.

Monsieur FORISSIER.

M. FORISSIER.- Je voudrais redire que nous sommes évidemment favorables à ces financements. J'ai compris que le groupe en question, c'était aussi le groupe des solidarités, si je ne me trompe, par la dénomination « Écologie et Solidarité ». De ce fait, j'imagine que vous avez oublié qu'il pouvait y avoir des solidarités à l'égard de tous les enfants et pas simplement de ceux qui vont dans le public, ainsi que de toutes les familles, qui, d'ailleurs, paient toutes des impôts et pas simplement celles qui mettent leurs enfants dans le public. La loi s'applique et je considère qu'il n'y a pas à revenir là-dessus.

Après, on peut recommencer un débat sur le fond, mais cela pourrait être violent. Excusez-moi, mais si on n'est pas capable au XXI^e siècle, après tous les débats qu'on a eus et toutes les lois d'équilibre qui ont été mises en œuvre, de comprendre qu'on peut mettre ses enfants dans l'enseignement privé, que cet enseignement privé – sous contrat, ne l'oublions jamais – est directement contrôlé par la puissance publique et que, au fond, il permet d'apporter des solutions de liberté et bien souvent aussi de solidarité sociale... Et je le dis pour les écoles privées que je connais, dans ma circonscription, qui accueillent des enfants qui ne sont plus acceptés dans les écoles publiques – c'est la vérité, mon cher collègue. Eh bien, si on n'est pas capable de comprendre cela au XXI^e siècle, c'est quand même grave, permettez-moi de faire ces remarques.

En tout cas, je redis ici avec force que notre groupe soutiendra évidemment cette délibération et ses principes.

M. le Président.- Monsieur VIGIER, puis Monsieur CHASSIER.

M. VIGIER.- Un mot très rapide, Monsieur le Président. On soutiendra naturellement ce rapport. Je voudrais dire à nos collègues d'aller voir un lycée d'enseignement agricole que je connais bien, dans lequel je me rends très souvent, et il verra qu'il est sous contrat, qu'il est contrôlé par le ministère de l'Agriculture, avec un panel de formations et de réussites. Et, comme l'a dit Nicolas FORISSIER à l'instant, avec des vraies solidarités qui sont exercées et des parcours réussis qui n'étaient pas des parcours initiaux faciles.

Nous soutiendrons, au nom de la diversité et de la palette, le fait qu'on soit en capacité de former le mieux possible tous nos enfants.

M. le Président.- Monsieur CHASSIER.

M. CHASSIER.- Oui, Monsieur le Président, je soutiendrai également cette position ; je ne vais pas reprendre ce qui vient d'être dit.

J'ajouterai que nous avons déjà été confrontés à ce problème dans la Région, puisqu'avant 2015, sous la pression d'une partie de la majorité de l'époque, ces versements avaient été suspendus, ce qui avait amené l'UROGEC à exercer un recours contre la Région qui s'était soldé par un protocole d'accord en octobre 2015. Ce protocole transactionnel amenait la Région à compenser le préjudice financier qui avait été calculé en raison de l'insuffisance du montant de la part « personnel » du forfait d'externat versé par elle sur la période 2014-2015. On avait été obligé d'établir un protocole transactionnel avec un calendrier de versement qui, d'ailleurs, s'étalait jusqu'en 2021 et il serait intéressant d'avoir le suivi et de savoir si ce protocole a été purgé jusqu'au bout et si toutes les sommes arriérées ont été versées. J'ai dit que si on refusait d'y participer, on s'exposerait à ce genre de difficulté.

M. le Président.- Merci.

Oui, Monsieur FORISSIER.

M. FORISSIER.- Un mot pour compléter et aller plus loin dans nos propositions, à ce moment-là. J'observe que les ordinateurs pour les lycéens, c'est possible dans le public, mais ce n'est pas le cas, si je ne me trompe, dans les établissements privés. On est bien d'accord ? Cela montre quand même qu'il subsiste des différences, et nous pourrions même travailler dans cette logique. Je dis cela en forme de provocation un peu ironique, mais cela mérite d'être rappelé.

M. le Président.- Merci.

Madame la Vice-présidente.

Mme CANETTE.- On peut peut-être aborder les choses de manière un peu plus positive et moins, comment dire, dans une perspective d'affrontement.

D'abord, on peut rappeler que, déjà, c'est une obligation de la loi et qu'on se conforme à cette obligation. Deuxièmement – c'est mon cas mais je crois que c'est le cas de l'ensemble de cet Exécutif –, on est farouchement attaché à un enseignement public et laïc. Il n'empêche qu'il existe une offre privée, qu'il y a une loi et qu'à certains endroits, à certains moments, je regrette que l'offre qui est proposée par le privé ne le soit pas par le public. Je regrette parfois que ce ne soit pas le public qui le fasse. Mais à partir du moment où c'est le privé qui répond à un besoin alors que le public ne le fait pas, ma foi, il faut aussi accompagner cela. Là, c'est moi qui m'exprime à titre personnel, je regrette qu'on puisse être dans une logique de concurrence plus que de complémentarité, mais cela arrive parfois

également et je le regrette d'autant plus que l'enseignement public est le lieu de la mixité, de la laïcité, de valeurs auxquelles nous sommes extrêmement attachés.

Je voudrais tout de même être un peu plus positive. Alors, j'ai bien noté votre demande sur le suivi de l'exécution du protocole d'accord, mais je me souviens que quand il avait été engagé, il n'y avait pas eu de difficulté. Dans les échanges que j'ai eus avec l'UROGEC, cela n'a pas été soulevé et je pense qu'il n'y a pas de difficulté là-dessus.

Au-delà, ce que je voudrais dire, c'est qu'on a une ambition extrêmement forte pour nos lycées et que, mécaniquement, elle se traduit dans les lycées privés également, puisque vous voyez que les modalités de calcul à la fois de la part « matériel » et de la part « personnel » se font par comparaison ou par transposition des sommes qui sont affectées aux lycées publics. Je voulais le souligner, car, en même temps, on le sait peu. Je me dis que, puisque la loi est celle-ci et qu'elle entraîne des obligations, autant que la population le sache : j'entends souvent, moi, que les lycées privés sont moins financés, peu financés, mais on voit que chaque fois que la Région fait un effort, notamment sur l'aspect RH, sur la part « personnel » dans nos lycées publics, cet effort se traduit aussi dans la qualité de ce qui est fait, de ce qui peut être fait dans les lycées privés. Et j'aspire à ce que les sommes ainsi versées soient utilisées pour une politique d'excellence telle que nous tentons de la mener et telle que nous la menons dans les lycées publics.

M. le Président. - Merci, nous allons mettre aux voix.

Je veux juste préciser qu'il s'agit de la loi. Il s'agit aussi d'une matière – je crois qu'ici on est attaché au dialogue – qui est vraiment gérée dans le dialogue avec toutes les parties. Elle est vraiment gérée dans le dialogue avec toutes les parties. Si on veut vraiment rester sur des principes, il faut appliquer les principes jusqu'au bout, et on ne peut pas applaudir les maisons familiales et rurales et dire que ce que nous votons n'est pas qualifiable. C'est de même nature, de même nature juridique. Je considère aujourd'hui que l'apport des maisons familiales et rurales est très important, complémentaire de l'enseignement public – complémentaire de l'enseignement public – et fait vivre une offre de formation sur les territoires qui correspond à la vision que nous avons du développement rural.

(Mis aux voix, le rapport est adopté avec une abstention du groupe Écologie et Solidarité et du groupe Communiste et Républicain sur la partie financement des lycées privés)

Rapport 22.03.11.51 - Direction de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports

POLITIQUE JEUNESSE

« MA RÉGION 100 % ÉDUCATION »

Annulations de subventions

Modification de subvention

SOUTIEN AUX SERVICES CIVIQUES

Attributions de subventions

Mme GABORET. - Rapport voté à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 22.03.21.43 - Direction des Politiques d'orientation et de formation

APPRENTISSAGE

Approbation de la convention de partenariat avec l'opérateur de compétences

OPCO Santé

Mme GABORET. - Rapport voté à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 22.03.25.34 - Direction de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports
Sport de haut niveau
Aides aux athlètes listés « Relève » ou « Espoir »

Mme GABORET.- Rapport voté à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 22.03.25.35 - PRATIQUES SPORTIVES
I/ MANIFESTATIONS SPORTIVES - Attribution de subventions
II/ CONSÉQUENCES DE LA CRISE SANITAIRE COVID-19 - Annulation de subventions - Modification de montants alloués
III/ ÉQUIPEMENT EN MATÉRIEL ET VÉHICULES DES ASSOCIATIONS SPORTIVES - attribution de subventions

Mme GABORET.- Nous avons eu un avis favorable sur ce rapport, avec un vote contre du groupe Écologie et Solidarité sur les quatre dossiers relatifs aux compétitions de motocross.

(Mis aux voix, le rapport est adopté avec un vote contre du groupe Écologie et Solidarité sur les quatre dossiers relatifs aux compétitions de motocross)

M. le Président.- Merci beaucoup, Madame la Rapporteuse.

Nous abordons les rapports de la Commission « Mobilités, Transports, Intermodalités », et c'est Monsieur FOURNIÉ.

MOBILITES, TRANSPORTS, INTERMODALITES
--

Rapport 22.03.29.36 - Direction des Transports et Mobilités durables
Attribution d'une subvention à la commune de Griselles (45) pour la sécurisation d'un point d'arrêt scolaire
Approbation d'un avenant n° 2 à la convention de financement des travaux de mise en accessibilité de la gare d'Amboise
Affectation de crédits BP 2022

M. FOURNIÉ Philippe.- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 22.03.29.37 - Direction des Transports et Mobilité durable
ACQUISITION, RENOUELEMENT DES MATÉRIELS ROULANTS
Plan de relance
Technicentre d'Orléans : acquisition à titre onéreux de parcelles de terrain appartenant à Fret SNCF
Technicentre d'Orléans : approbation de la convention d'occupation temporaire du terrain FRET SNCF

M. FOURNIÉ Philippe.- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable sur ce rapport avec une non-participation au vote du groupe Centre, Démocrate, Républicain et Citoyen, et le groupe Rassemblement National et Alliés se réserve sur le vote.

M. le Président.- Oui, Monsieur VIGIER.

M. VIGIER.- Merci, Monsieur le Président.

Je suis intervenu en Commission et nous avons parlé avec Philippe FOURNIÉ. D'abord, je veux vous dire que nous sommes favorables, naturellement, à l'idée de créer ce technicentre. Je crois que c'est une bonne stratégie que d'avoir cette capacité d'effectuer cette maintenance dont on a tant besoin pour nos rames, en sachant qu'il y a un effort substantiel de la Région qui a toujours été accompli pour le renouvellement des rames. Cette stratégie, bien sûr, nous la soutenons.

Simplement, je voulais que Philippe FOURNIÉ nous donne un élément de précision. J'ai relu, depuis, la convention d'occupation temporaire qui a été mise en annexe du rapport, et en la lisant, je n'ai pas vu de ligne notifiant le fait qu'à un moment, il y aurait une redevance, c'est-à-dire une location par le futur exploitant vis-à-vis de la Région, ce qui serait normal, celle-ci faisant l'avance d'un investissement lourd, d'un peu plus de 4 millions d'euros, en sachant, surtout, que le Technicentre, c'est plus de 60 millions d'euros. C'est vraiment quelque chose sur lequel la Région est assez remarquable par rapport à ce qu'il se passe sur le territoire français. Ainsi, je le redis ici, nous partageons ces choix. Mais je voudrais qu'on nous dise un peu plus ce qu'il en est concernant cette redevance, en clair ce coût de location qui sera proposé. J'imagine qu'il y aura une annexe à cette convention d'occupation temporaire, qui permettra de préciser les choses et de savoir dans quelle temporalité on aura ces éléments d'appréciation définitifs.

Je vous en remercie, Monsieur le Président, et je remercie bien entendu le vice-président FOURNIÉ de bien vouloir m'apporter cette précision.

M. FOURNIÉ Philippe.- Quelques éléments par rapport à ce Technicentre. Je souhaite rappeler que, pour la première fois en France, une collectivité régionale achète des terrains, permettant que le Technicentre lui appartienne. On le met à disposition de la SNCF, puisqu'on a souhaité avoir une convention avec la SNCF sur dix ans, mais il est bien évident que cette politique est coordonnée à un élément, à savoir qu'on demande – ce sera une de nos exigences –, en termes techniques, que nos trains soient entretenus et que la maintenance soit faite dans la Région sur ce Technicentre, notamment tous les Rémi Express, toutes les nouvelles rames Omneo Premium qui vont arriver sur le réseau. Et il est bien évident que cela fait partie de la négociation financière que nous menons aujourd'hui dans le cadre de la convention TER. Rien n'est gratuit, que ce soit de la part de la SNCF ou de la part de la Région. Tout est une question d'équilibre et tout est une question, aujourd'hui, de négociation financière, et c'est un élément que nous avons, par rapport à la SNCF, d'une part, je le rappelle, sur la qualité de service et, d'autre part, sur le prix de la convention.

Je crois que c'est un acte fort, je le dis, de la Région. Trop souvent, on a reproché aux régions, et peut-être à juste titre, de tout payer sans que rien ne leur appartienne, notamment les rames. La Région Centre a engagé, comme d'autres régions et notamment la région Occitanie, une évolution en disant « quand nous payons, cela nous appartient et, après, nous le mettons à disposition de qui nous voulons ». Et il n'y a pas de négociation *a priori*, etc.

On est donc assez clair. L'objectif, c'est un équilibre financier et, surtout, une qualité de service. C'est un centre de maintenance qui va monter en puissance, puisqu'il y aura, je l'espère, des nouvelles acquisitions de ces rames, en particulier pour la Beauce et pour Paris-Chartres-Le Mans, et tous ces trains seront donc entretenus dans ce nouveau et beau Technicentre.

Et nous vous donnerons en Commission, dans les semaines et les mois à venir, en fonction de l'évolution de la situation, les éléments de négociation que nous avons aujourd'hui, les éléments de négociation financière.

M. le Président. - Monsieur CHASSIER.

M. CHASSIER.- C'était une précision, puisqu'effectivement, on voit que la Région va être propriétaire de l'équipement et ce sera l'occasion, je pense, d'en reparler, comme l'a dit Philippe FOURNIÉ, en Commission. On aimerait savoir, au niveau de la Région, s'il y a une

forme juridique particulière, s'il y aura une société publique, s'il y aura un montage particulier pour cela.

La deuxième remarque que je fais, vu la situation géographique de ce Technicentre, c'est qu'au-delà de nos propres rames, il y aurait un intérêt, justement, dans l'équilibre financier du centre, peut-être de travailler pour la maintenance de rames de la région parisienne ou de régions proches, si c'est envisagé dans la capacité de l'équipement.

M. le Président.- Monsieur Philippe FOURNIÉ.

M. FOURNIÉ Philippe.- Le Technicentre appartiendra à la Région. Par rapport à la multiactivité, on a proposé avec le Président BONNEAU, quand on a rencontré il y a bien longtemps Elisabeth BORNE quand elle était en charge des Transports, que la micro-flotte des nouveaux trains qui arrive sur les lignes POLT et Paris-Clermont, des Intercités, comme ce sont des nouveaux trains modernes, soit entretenue dans ce Technicentre. Il y en a la possibilité aujourd'hui. L'État et SNCF Voyageurs ont choisi de recréer un centre en région parisienne, pour diverses raisons. Nous le regrettons, parce que nous avons fait ce choix-là, directement, auprès de la ministre. Cela a été refusé mais peut-être qu'à l'avenir, il y aura d'autres possibilités, et nous sommes prêts, nous l'avons dimensionné pour cela.

M. le Président.- Monsieur VIGIER.

M. VIGIER.- Monsieur le Président, trois choses rapidement.

Premièrement, j'ai bien entendu la réponse de Philippe FOURNIÉ et nous serons donc saisis, le moment venu, de ces conditions financières.

Second élément, en matière de respect de la convention SNCF, j'espère que ce sera un critère avec une bonification des résultats attendus pour les usagers, puisqu'on aura un centre de maintenance sur place. C'est sûrement quelque chose qui vous a été proposé ; en tout cas, je le formule, Monsieur le Président. Je vois que nous partageons l'idée que nous puissions avoir une convention parfaitement respectée, car c'est la vie du quotidien.

Troisièmement, j'aimerais que la Région soit facilitatrice en la matière. Je m'explique. On a des relations particulières avec la SNCF au travers de la convention, au travers, par exemple, de ce Technicentre, et chaque fois qu'il y a des acquisitions avec la SNCF, d'une part, c'est très long et, d'autre part - j'en ai fait l'expérience à deux reprises, donc la démonstration est facile à faire -, les coûts pratiqués sont souvent extrêmement élevés. Dès lors, il serait bien que la Région, qui a cette capacité de relation avec la SNCF, puisse mieux épauler les collectivités qui, à un moment ou à un autre, sur leurs territoires ont des possibilités ou des besoins d'acquérir des parcelles qui appartenaient historiquement à la SNCF.

M. le Président.- Merci.

Monsieur FOURNIÉ.

M. FOURNIÉ Philippe.- Il est bien évident que les collectivités nous sollicitent dans les relations qu'elles ont avec SNCF, une des filiales de SNCF, SNCF Patrimoine, puisque, nous, nous n'avons pas de relation contractuelle avec SNCF Patrimoine, qui gère le patrimoine global du groupe SNCF, et, après, il faut négocier. Là, on négocie avec Fret SNCF, on a négocié avec SNCF Réseau pour d'autres parcelles. Ce n'est pas simple. On peut être facilitateur, mais ce qu'il faut aujourd'hui, c'est que le groupe SNCF et son actionnaire principal, l'État, gèrent le patrimoine, qui est considérable. Cela ne veut pas dire qu'il faut le brader, mais je crois que beaucoup de collectivités souhaitent acheter une partie des terrains inoccupés. Nous, nous sommes absolument d'accord.

Nous avons aussi un projet d'acquisition ou de mise à disposition des gares qui sont fermées le long des lignes où il n'y a plus d'arrêt, en sachant que de nombreuses gares sont en train de s'écrouler. Mais aujourd'hui, on essaie de faire prendre conscience à SNCF qu'il peut y

avoir des mises à disposition sans enlever les dispositifs de sécurité, qui coûtent extrêmement cher. Et on rappelle à SNCF que l'euro n'est que l'euro. Je prends toujours cet exemple-là, ils considèrent les coûts plus en francs suisses qu'en francs CFA. On a aussi cet aspect qui est difficile.

Quant au niveau de maintenance, le premier point de Philippe VIGIER, je crois que c'est un élément important. Aujourd'hui, la convention, telle que nous l'avons construite, est une convention avec des lots, pas forcément des lots géographiques mais des lots d'activité, et un des lots concernera les Rémi Express avec des objectifs de qualité, de ponctualité et de disponibilité beaucoup plus importants et avec un matériel neuf, un centre de maintenance neuf. C'est pour cela que nous aurons ces lots et nous souhaitons avoir une approche particulière en fonction de chaque utilisation de matériel.

M. le Président.- Merci pour ces échanges.

Bien évidemment, cela concourt à un objectif de qualité. Si on n'avait pas eu centralement l'objectif de qualité de service, on n'aurait pas mis les 60 millions complémentaires aux 460 millions sur le matériel. C'est vraiment central et cela part d'un constat que nous avons déjà partagé : il y a l'entretien préventif, courant et il y a l'entretien de crise. L'entretien de crise, c'est celui de la période des feuilles, c'est celui de la période du froid, du coût de la neige, etc., où là, la fragilité de certains organes au niveau du matériel fait que tout converge dans un temps très limité et que les centres parisiens étaient totalement engorgés, au point qu'on subissait quinze jours, trois semaines, un mois de dysfonctionnements dans des périodes de grande utilisation. Et il nous est apparu qu'on ne pouvait pas avoir la sécurité du matériel avec du matériel neuf et cette impossibilité. Je dis cela par rapport à la notion de mutualisation. Je suis, bien évidemment, pour toutes les mutualisations, mais si on prend des engagements avec des tiers à l'extérieur, il nous faut bien mesurer les intensités qui peuvent survenir dans ces périodes-là, où c'est absolument essentiel. On véhicule tout cela.

Après, sur le sujet du patrimoine, c'est encore plus compliqué que de discuter avec l'armée quand une caserne qui est vendue. Et pourtant ! C'est un vrai sujet, et que ce soit avec Guillaume PÉPY hier ou avec Jean-Pierre FARANDOU aujourd'hui, je pense, Philippe, qu'ils ont leur logique mais qu'on peut peser sur eux. Pourquoi on peut peser sur eux ? Parce que, souvent, les récupérations de patrimoine sont liées à des installations de parkings, en particulier de parkings qui sont liées à l'utilisation du train, à une utilisation plus massive du train, à des rabattages qui se font avec la voiture individuelle parce que c'est la ruralité, etc. Ils sont donc aussi gagnants, globalement, au niveau du groupe SNCF, à libérer un certain nombre de choses dans des délais qui ne sont pas ceux de la décennie. On peut donc globaliser et avoir avec ceux qui ont la responsabilité de l'ensemble de l'édifice une discussion pour essayer d'avancer sur ces choses.

Aux voix, quel est le vote, Philippe ?

M. FOURNIÉ Philippe.- Je l'ai déjà dit, avis favorable avec une non-participation au vote du groupe Centre, Démocrate, Républicain et Citoyen, et le groupe Rassemblement National et Alliés se réserve sur le vote.

Mme WUNSCH.- Nous nous abstenons partiellement.

M. VIGIER.- Ouh là ! C'est un retard partiel.

Mme WUNSCH.- Non, on s'était réservé, donc je donne le vote.

M. le Président.- C'est une abstention ?

Mme WUNSCH.- C'est une abstention sur la première partie par rapport aux terrains et au fait qu'on n'a pas de visibilité sur la suite.

M. le Président.- Ok, nous prenons. Et c'est un vote favorable du groupe du Centre ?

M. VIGIER.- Absolument.

M. le Président.- Le débat a donc éclairé et c'est une très bonne chose.

Merci.

(Mis aux voix, le rapport est adopté avec une abstention du groupe Rassemblement National et Alliés sur la première partie concernant le terrain)

Rapport 22.03.29.39 - Direction des Transports et des Mobilités durables

Intermodalités, TCSP et circulations douces

Billettique JVMalin

Approbation de la convention relative au financement de l'investissement de la billettique JVMalin entre la Région Centre-Val de Loire et SNCF pour les années 2021 et 2022

M. FOURNIÉ Philippe.- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

M. le Président.- Nous avons terminé, merci, et nous en sommes à « Territoires », et c'est Magali SAUTREUIL qui rapporte.

TERRITOIRES, AGRICULTURE, ALIMENTATION

Rapport 22.03.26.54 - Direction de l'Aménagement du territoire

Conventions Région-Département 2015-2021

Cher : attribution d'une subvention

Eure et Loir : attribution d'une subvention pour des projets d'investissement dans le cadre du dispositif « Bourgs-Centres »

Mme SAUTREUIL.- Il y a un erratum : « Afin d'engager, au titre de la convention Région-Département 2015-2021, les derniers dossiers de demande de subvention concernant le programme d'aide au maintien à domicile "PIG 36", il convient de soumettre au vote l'abondement de l'affectation 2015 103 979 de 5 000 euros à imputer sur le disponible de l'AP correspondante. »

Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 22.03.26.59 - Direction de l'Aménagement du territoire

Contrats régionaux

Attribution de subventions à diverses opérations au titre des Contrats territoriaux

Modification de la délibération CPR n° 22.01.26.22 du 21 janvier 2022

Mme SAUTREUIL.- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité. Non-participation au vote de Monsieur Philippe FOURNIÉ)

Rapport 22.03.26.60 - Direction de l'Aménagement du territoire

A VOS ID

Attribution de subventions

Sélection d'initiatives

Mme SAUTREUIL.- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

M. le Président.- Avec la non-participation de Jean-Patrick GILLE et de Marc ANGENAULT au titre de leurs responsabilités.

Et dans le rapport précédent, le 26.59, non-participation de Philippe FOURNIÉ au titre de ses responsabilités dans la communauté de communes de Vierzon si cela n'a pas changé.

M. CHASSIER.- J'ai une remarque. Nous allons voter favorablement sur ce rapport, mais j'avais une petite remarque sur le volet « A vos ID », au niveau des dossiers présentés. C'est une remarque que j'avais déjà eu l'occasion de faire.

Vous savez qu'au départ, ce dispositif s'appelait « ID en campagne » et qu'il est devenu « A vos ID » pour intégrer tous les territoires, et nous avons émis à l'époque la crainte que, comme d'habitude, certains territoires... Dans les territoires urbains, on a davantage de structures, davantage de moyens et, forcément, on propose plus de dossiers sur des volumes plus importants, et c'est ce que je constate sur ces quatre opérations. Sur presque 100 000 euros, précisément 97 657, on s'aperçoit que les deux dossiers de Tours Métropole pour le quartier du Sanitas absorbent les trois quarts des crédits, 76,6 % des crédits. C'est un risque que j'avais souligné. Ce n'est peut-être pas systématique dans toutes les commissions quand nous abordons ces dossiers, mais je le constate assez souvent, en raison, je le dis, tout simplement du nombre d'associations et de leur capacité à faire et à monter des dossiers qui sont plus importants, ce qui crée un déséquilibre. Je regrette, que dans ce dispositif, on observe ce que je pense être un peu une dérive.

M. le Président.- Monsieur FOURNIER.

M. FOURNIER Charles.- En vérité, dans « A vos ID », il y a une enveloppe par territoire et, du coup, l'équilibre est garanti de cette manière. C'est une enveloppe additionnelle aux CRST dans chaque territoire ; il n'y a donc pas de déséquilibre. Ensuite, on peut peut-être dire que la métropole de Tours comprend évidemment des territoires urbains mais qu'il y a aussi, dans le périmètre de la métropole, des communes rurales. Enfin, je peux ajouter que dans la conduite de ce dispositif, une attention particulière a été portée sur la disponibilité de l'ingénierie partout et qu'il y a eu, justement, un travail de recensement de la capacité des structures pour accompagner les projets dans les territoires.

Ainsi, très clairement, il n'y a pas de déséquilibre. C'est ce que donne comme impression ce rapport, mais ce n'est pas une réalité du tout, car les enveloppes sont garanties pour tous les territoires.

M. le Président.- Ce point est important. Il s'agit d'un dispositif qui est à disposition de tous les territoires. La seule chose à laquelle nous avons tenu, c'est de faire en sorte qu'il soit, en effet, mis à disposition des projets, des porteurs de projet de la même manière dans l'espace urbain que dans l'espace rural, étant entendu que ce sont des crédits qui sont fléchés au sein d'une enveloppe qui correspond à un territoire, laquelle enveloppe est définie en fonction de la population.

Et lorsqu'il y a un bonus, si on le peut dire ainsi, c'est vraiment en direction des territoires du sud, au regard de leurs spécificités, puisque nos politiques d'aménagement du territoire portent une attention plus particulière à ces territoires peu denses sur lesquels l'effort public est plus lourd à porter.

C'est un vote comment, Monsieur CHASSIER ?

M. CHASSIER.- Favorable.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité. Non-participation au vote de Monsieur Jean-Patrick GILLE et de Monsieur Marc ANGENAULT)

Rapport 22.03.26.63 - Direction de l'Aménagement du territoire

Contrats territoriaux

Bilan à mi-parcours du Contrat régional de solidarité territoriale du Pays du Chinonais

Approbation du programme d'actions modifié et de l'avenant au contrat

Mme SAUTREUIL.- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

M. le Président.- Il s'agit du Chinonais.

Oui, Monsieur VIGIER ?

M. VIGIER.- Bien sûr, on votera ce rapport, mais je profitais de ce rapport, Monsieur le Président - Dominique ROULLET n'est pas là et on en reparlera peut-être une autre fois - pour rappeler que Marc FESNEAU avait interrogé en commission Dominique ROULLET sur la nouvelle génération de contrats régionaux de solidarité territoriale. Je voulais savoir si la réflexion allait se lancer dans les prochains mois et quelles en étaient les modalités. Est-ce qu'il y aura un groupe de travail *ad hoc* là-dessus, transpartisan ? Je crois que c'est bien qu'on prenne le temps, qu'il y ait une redéfinition des priorités régionales, qu'on s'adapte, que des notions de différenciation puissent intervenir. Ainsi, je relayais la demande de Marc FESNEAU.

M. le Président.- Merci.

Monsieur CHASSIER.

M. CHASSIER.- C'était une observation, Monsieur le Président. C'est quelque chose qu'on remarque souvent dans les bilans à mi-parcours où, effectivement, il y a des ajustements qui paraissent nécessaires, parce que, par rapport à la réalité de la consommation des crédits, il peut y avoir des réorientations, des aménagements, et je le comprends tout à fait. Et effectivement, c'est, je dirais, décidé au sein des territoires.

Néanmoins, ce que je constate assez régulièrement, c'est que c'est souvent le volet économie qui est à la peine. On voit encore, dans ce dossier, dans ce bilan à mi-parcours du Chinonais, que dans les thématiques comme l'accueil des entreprises, on a une diminution assez importante de crédits et que sur le tourisme, qui avait un volet important, à 1 148 000 euros, ce qui se comprend dans un territoire comme le Chinonais, c'est carrément divisé par deux. Par rapport aux ambitions initiales du projet qui avait été porté par le territoire, il faudrait expliquer pourquoi on a souvent ce genre de difficulté, particulièrement sur ce volet de l'économie. C'est une des missions importantes aujourd'hui de la Région, le soutien à l'activité économique. Comment cela s'articule-t-il avec les territoires ? Comment se fait-il que ce soit souvent ce volet économique dans les CRST qui peine à réaliser les objectifs ?

Ce n'est peut-être pas facile de répondre immédiatement sur l'ensemble du sujet en Commission permanente, mais il y a peut-être une réflexion à avoir sur les raisons pour lesquelles on rencontre ce genre de difficulté.

M. le Président.- Ma réponse n'est pas exhaustive, elle est à la volée, mais dans les projets économiques qui sont portés dans les CRST, vous avez deux types de projets. D'une part, vous avez des projets qui ne sont pas finalisés parce que, par définition, il ne s'agit pas essentiellement d'interventions publiques, il va falloir s'accorder avec les acteurs et on n'a pas une définition au cordeau des enjeux, et cela peut donc bouger. D'autre part, il y a, vous le savez, un certain nombre d'interventions qui se font au titre de la Région sur ces

dossiers économiques à travers les CAP notamment, et je crois qu'il y a un certain nombre d'acteurs qui posent le sujet dans le contrat. Il n'est pas finalisé, ils peuvent trouver par ailleurs des financements et ils vont abandonner une position à l'intérieur du CRST pour utiliser un financement par ailleurs. Je crois que cela joue dans un certain nombre de cas.

Ces explications n'ont pas vocation à être exhaustives, il faudrait creuser, mais je vois assez régulièrement cela, ce qui, d'ailleurs, nous amène à nous poser cette question : à quel horizon nous pouvons fixer un projet de développement économique ? Là, on est sur des horizons de 6 années dans nos contrats, et la réadaptation à 3 ans n'est pas aberrante s'agissant de sujets économiques.

Je crois que c'est Pierre-Alain ROIRON qui souhaitait intervenir.

M. ROIRON.- Oui, je voulais, Monsieur le Président, intervenir, suivant ce territoire depuis quelque temps maintenant, pour dire que sur le précédent contrat, beaucoup de choses ont été mises sur le développement économique. Évidemment, dans le temps des contrats, je crois que c'est vrai qu'il y en a moins sur cette partie-là.

Monsieur CHASSIER, si mon intervention vous intéresse, je peux vous dire que sur le tourisme, il y a une partie du fonds fongible très importante pour la question du territoire sur le vin et notamment pour l'œnotourisme. Je crois qu'il y a 400 000 ou 500 000 euros qui sont mis sur cet aspect. Le projet n'est pas tout à fait terminé et c'est pourquoi ils l'ont mis dans le cadre du fongible sur cette partie du territoire.

M. le Président.- Merci de ces précisions, nous avons bien pris en compte le vote et le questionnement.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 22.03.31.01 - Direction de l'Agriculture et de la Forêt

CAP FILIÈRES

Attribution de subventions à divers bénéficiaires dans le cadre des CAP Filières

Approbation de conventions, d'avenants - Modification de délibérations antérieures

Mme SAUTREUIL.- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport. Il y a une non-participation au vote du groupe Écologie et Solidarité sur les deux certifications HVE-voie A dans le cadre du CAP Viticulture 3G.

M. le Président.- Monsieur COQUIN.

M. COQUIN.- Oui, explication de vote rapide ; je vais rappeler quelles sont nos motivations contre la labellisation HVE.

La première motivation, c'est un cahier des charges notoirement insuffisant qui, en réalité, ne permet pas une baisse significative des pesticides et des produits phytosanitaires.

La seconde raison, c'est la mise en perspective, dans le cadre de la future PAC, du plan stratégique national présenté par la France. Dans ce plan stratégique, la mise au même niveau du HVE et du label Bio dans l'attribution des aides conduira forcément à un verdissement purement statistique de l'agriculture.

La troisième raison, enfin, est purement pragmatique dans ce que nous avons mis en place comme objectifs au niveau de la politique régionale. Je les rappelle rapidement : multiplier par quatre la surface en bio et 50 % de bio dans les cantines. Il est clair que ces objectifs seront inatteignables si on ne privilégie pas le bio dans les aides de la Région.

Voilà, rapidement, les raisons qui nous poussent à voter contre ces deux aides à la certification HVE.

M. le Président.- Madame GIRARD.

Mme GIRARD.- Merci, Monsieur le Président.

Pour répondre, le volet A de la certification HVE amène à faire un diagnostic sur l'affaire et permet donc déjà de voir à quel niveau en est l'agricultrice ou l'agriculteur, et cela lui permet de voir quelles évolutions sont possibles pour elle ou pour lui.

Sur le PSN, je ne vais pas m'exprimer, car on est vraiment sur un volet national. Par contre, je voudrais préciser que, sur la filière viticulture, on s'est rendu compte que plus de 50 % des viticulteurs qui étaient d'abord en HVE sont passés à l'agriculture biologique. Moi, je le vois vraiment comme une marche qui permet d'accéder à l'agriculture biologique avec une analyse assez précise de l'exploitation. Je pense que c'est un cap qui est assez compliqué à passer pour les paysannes et les paysans et qu'il faut continuer à les accompagner à ce niveau-là.

M. le Président.- Merci.

Madame CANETTE.

Mme CANETTE.- Je voudrais compléter, car vous évoquiez notre ambition forte, et vous avez raison, avec 50 % de bio dans nos restaurations scolaires, et je voulais rejoindre ce qui vient d'être dit par Madame GIRARD...

M. le Président.- Une solution serait de mettre du vin bio dans le scolaire !

Mme CANETTE.- C'est cela, exactement !

(Rires)

Plus sérieusement, j'ai besoin, on a besoin de producteurs bio sur notre territoire, et pas seulement ailleurs, parce que sinon, cela voudrait dire qu'on va les chercher loin, et pour avoir des producteurs bio en nombre suffisant avec une production suffisante pour remplir nos objectifs, dont vous avez raison de dire qu'ils sont ambitieux, j'ai besoin de producteurs qui s'engagent dans cette transition. Et comme Madame GERARD, je suis absolument persuadée que s'engager dans une certification HVE, c'est une marche, un chemin qui leur permet d'aller plus loin. C'est donc une étape qui va nous aider à remplir un objectif final qu'on partage.

Peut-être qu'on diverge sur le chemin, mais sur l'objectif final, je crois qu'on se rejoint et je suis absolument convaincue que le chemin proposé par ce rapport est le bon.

M. le Président.- Merci. Le vote ?

M. COQUIN.- C'est un vote contre sur ces deux aides et positif pour le reste du rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté avec un vote contre du groupe Écologie et Solidarité sur les deux aides à la certification HVE-voie A dans le cadre du CAP Viticulture 3G)

Rapport 22.03.31.02 - Direction de l'Agriculture et de la Forêt
FILIÈRE ALIMENTAIRE ET AGRICULTURE RÉGIONALE et PROMOTION DE
L'AGRICULTURE RÉGIONALE
Attribution de subventions

Mme SAUTREUIL.- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 22.03.31.03 - Direction de l'Agriculture et de la Forêt
FILIÈRES LOCALES
Attribution de subventions à divers bénéficiaires

Mme SAUTREUIL.- Les membres de la commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 22.03.31.04 - Direction de l'Agriculture et de la Forêt
CAP Filières

Validation des dossiers de demandes d'aides avec FEADER

Mesure 16 : partenariat européen pour l'innovation (PEI) - Sous-mesure 16.1
« encourager l'émergence et le développement de groupes opérationnels » -
Modifications relatives à des dossiers sélectionnés dans le cadre des appels à
projets 2016 et 2017

Mesure 4 : 2^e appel à projets 2021 Plan de compétitivité et d'adaptation des
exploitations agricoles (PCE) - Sous-mesure 4.1

PCE - Modifications

Mesure 6 : accompagner la transformation du bois dans les zones rurales - Scieries
SM 6.4 - TO 641

Attributions de subventions

Mme SAUTREUIL.- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable sur ce rapport. Non-participation au vote du groupe Écologie et Solidarité concernant le dossier de l'EARL des Assis dans le cadre du PCE.

M. le Président.- Je vous en prie.

M. COQUIN.- Brièvement, explication de vote. Le problème, c'est qu'on n'a aucune information sur l'aide dans le cadre de l'élevage de poulets. Il n'y a rien sur la qualité, sur le fait qu'il y ait labellisation ou pas.

Je rappelle notre position globale sur ces aides à l'élevage intensif, surtout quand ce sont des aides indifférenciées. Le problème principal, ce sont les conséquences sanitaires de l'élevage intensif. Je ne développe pas, mais le problème, c'est le développement des pandémies. Beaucoup d'observateurs expliquent que l'élevage intensif, par la proximité et la concentration des animaux, entraîne des risques importants en matière d'épidémies, épidémies qui peuvent se transmettre à l'homme par la suite. C'est un facteur de développement des pandémies et c'est donc un problème important. La concentration des animaux implique aussi l'utilisation d'antibiotiques de façon relativement importante. Un rapport récent a montré qu'on en retrouvait beaucoup dans les rivières et bien évidemment dans l'alimentation. Il s'agit même d'un des facteurs de développement de la résistance aux antibiotiques et c'est donc un élément de santé publique majeur.

Le dernier élément, ce sont les problèmes de condition animale. Encore une fois, les aides à l'élevage intensif sans la moindre explication sur ce que sont ces élevages, pour nous, c'est non. Nous voterons donc contre.

M. le Président.- Le vote dans ces conditions.

Mme GLOANEC-MAURIN.- Monsieur le Président, sur les deux rapports que nous venons de voter, le vote du groupe Écologie et Solidarité était un vote de non-participation, et là, il annonce un vote contre. Je le souligne.

M. COQUIN.- Pour répondre, c'était mal formulé. C'était un vote réservé en attendant la discussion collective. Là, je vous exprime la décision collective après les mises en discussion.

M. le Président.- C'est donc un vote contre.

(Mis aux voix, le rapport est adopté avec un vote contre du groupe Écologie et Solidarité sur le dossier EARL des Assis)

(Brouhaha – Discussions croisées)

Rapport 22.03.31.05 - Direction de l'Agriculture et de la Forêt

Installation

Appui à l'emploi et à l'installation

Installation - Programme d'actions 2022

Transmission repérage des cédants, accompagner le renouvellement socio-économique des générations en milieu rural, entretiens et coordination communication - Programme d'actions 2022

Attributions de subventions

Approbations de conventions

Mme SAUTREUIL.- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable sur ce rapport. Non-participation au vote de Madame Temanuata GIRARD.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité. Non-participation au vote de Madame Temanuata GIRARD)

Rapport 22.03.31.06 - Direction de l'Agriculture et de la Forêt

Agriculture biologique

Accompagnement à la conversion AB, diagnostic biodiversité dans les fermes bio : cadre d'intervention 2022 - Affectation de crédits

Certifications agriculture biologique

Récapitulatif d'attribution de subventions régionales au titre de l'année 2021

Mme SAUTREUIL.- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 22.03.31.07 - Direction de l'Agriculture et de la Forêt

CAP FILIÈRES

Révision du CAP PISCICULTURE 1^{re} génération

Approbation d'un avenant

Modification de délibération antérieure

Mme SAUTREUIL.- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 22.03.31.08 - Direction de l'Agriculture et de la Forêt

Accompagnement à la certification HVE : cadre d'intervention 2022

Affectation de crédits

Mme SAUTREUIL.- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable sur ce rapport. Non-participation au vote du groupe Écologie et Solidarité.

M. FOURNIER Charles.- Ce sera un vote contre.

(Mis aux voix, le rapport est adopté avec un vote contre du groupe Écologie et Solidarité)

M. le Président.- Nous en avons terminé, merci beaucoup.

Nous passons aux rapports de la Commission « Transition écologique, Biodiversité, Air, Eau ».

Rapport 22.03.28.55 - Direction de l'Environnement et de la Transition énergétique
GESTION DE L'EAU

CPER 2021-2027

Désaffectation des contrats de bassin terminés au 31 décembre 2021 et modification des délibérations correspondantes - Augmentation de l'affectation pour le contrat Essonne Amont (45) 2020-2024 et modification de la délibération CPR n° 21.08.28.86 du 19 novembre 2021 - Attribution de subventions à divers bénéficiaires dans le cadre du protocole d'accord sur le contenu du Contrat de plan État-Région pour la période 2021-2027 signé par le Conseil régional et l'État

M. ROIRON.- Unanimité de la Commission.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 22.03.28.56 - Direction de l'Environnement et de la Transition énergétique
PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT

CPER 2021-2027

- Adoption des conventions vertes 2022 en fonctionnement entre la Région Centre-Val de Loire et le GRAINE Centre, Perche Nature, le Centre permanent d'initiatives pour l'environnement Brenne-Berry (CPIE Brenne-Berry)

- Adoption de la convention verte 2022 entre la Région Centre-Val de Loire et le GRAINE Centre pour le volet 3 « État des lieux régional de l'éducation à l'environnement »

- Attribution de subventions à ces trois structures

M. ROIRON.- Avis unanime de la Commission, Monsieur le Président.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 22.03.28.57 - Direction de l'Environnement et de la Transition énergétique
PLAN LOIRE GRANDEUR NATURE

CPIER 2021-2027

Adoption des conventions vertes en fonctionnement 2022 entre la Région Centre-Val de Loire et la Maison de Loire du Cher et l'Observatoire Loire

Attribution de subventions

M. ROIRON.- Unanimité de la Commission.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 22.03.28.58 - Direction de l'Environnement et de la Transition énergétique
PATRIMOINE NATUREL

CPER 2021-2027

Réserve naturelle régionale du marais de Taligny (37) :

- modification du classement et de la réglementation

- validation du plan de gestion pour la période 2022-2033

- approbation de la convention de gestion au bénéfice du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine et de la Communauté de communes Chinon Vienne et Loire

M. ROIRON.- Unanimité de la Commission.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 22.03.28.61 - Direction de l'Environnement et de la Transition énergétique
PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT
CPER 2021-2027, mobilisation citoyenne
COP régionale
Mobilisation pour le climat et la transition écologique
Attribution de subventions pour l'organisation d'événements de mobilisation :
- à l'association « La Fête du Bois du Val de Sully » (45)
- à la Maison botanique de Boursay (41)

M. ROIRON.- Unanimité de la Commission.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 22.03.28.62 - Direction de l'Environnement et de la Transition énergétique
Service Transition énergétique
Opérations présentées dans le cadre du Contrat de plan État-Région pour la
période 2021-2027
Règlement du concours Ma Maison Éco 2022
attribution de subvention thèmes : rénovation énergétique des bâtiments
Abondement affectation de crédits
Annulation de subvention
Opération présentée hors CPER
Partenariat AG2R LA MONDIALE

M. ROIRON.- Unanimité de la Commission, Monsieur le Président.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 22.03.28.64 - Direction de l'Environnement et de la Transition énergétique
PATRIMOINE NATUREL
CPER 2021-2027
CPIER 2021-2027
- Attribution des subventions de fonctionnement au Conservatoire d'espaces
naturels Centre-Val de Loire (CEN) pour l'année 2022
- Modification de la délibération n° 20.04.28.42 du 16 avril 2021 attribuant une
subvention au Comité départemental de protection de la nature et de
l'environnement (CDPNE) dans le cadre de la mise en œuvre du plan de gestion de
la Réserve naturelle régionale (RNR) de Pontlevoy

M. ROIRON.- Unanimité de la Commission.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

M. le Président.- Merci, Monsieur le Rapporteur.

Nous abordons les dossiers de la Commission « Culture, Tourisme, Coopération internationale ».

Rapport 22.03.24.40 - Direction de la Culture et du Patrimoine
ARCHITECTURE ET ART CONTEMPORAIN - INDUSTRIES CULTURELLES

I/ Structuration Arts visuels

Approbation de la convention pluriannuelle d'objectifs 2022-2024 avec l'association devenir.art

Attribution de subvention et affectation des crédits

Approbation d'un avenant à la convention

II/ Institutions Arts visuels

Attribution de subventions et approbation des conventions afférentes

III/ Production Arts visuels - Aides aux projets Arts visuels

Attribution de subventions et approbation d'une convention afférente

IV/ Soutien aux manifestations culturelles et artistiques - Manifestations Industries culturelles

Attribution d'une subvention

Mme GLOANEC-MAURIN.- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 22.03.24.41 - Direction de la Culture et du Patrimoine
PATRIMOINE CULTUREL

A/ RECHERCHE INVENTAIRE GÉNÉRAL - Inventaire général du patrimoine culturel - Association Rencontre avec le Patrimoine religieux (ARPR) - Approbation de la convention annuelle 2022, attribution de subvention

- Syndicat mixte du Parc naturel régional du Perche (PNR PERCHE) - Approbation de la convention annuelle 2022 et attribution de subvention

- Syndicat mixte du Parc naturel régional de la Brenne (PNR BRENNE) - Approbation de la convention annuelle 2022 et attribution de subvention

- Syndicat mixte du Pays Loire Touraine (PLT) - Approbation de la convention-cadre 2022-2024 et de la convention d'application annuelle 2022, attribution de subvention

B/ CONSERVATION DU PATRIMOINE CULTUREL

Fondation du patrimoine - Aide aux particuliers et Fonds régional pour le patrimoine culturel de proximité - Approbation des conventions-cadres 2022-2024 et de la convention d'application annuelle 2022 - Attribution de subventions en fonctionnement et investissement

Convention Région-Département CRD 28 - Château de Maintenon - Affectation des crédits

Convention Région-Département CRD 28 - Affectation des crédits

C/ RÉSEAUX ET OPÉRATEURS STRUCTURANTS DU PATRIMOINE

- Association « Centre International du Vitrail » (CIV) de Chartres (28)

- Approbation de la convention annuelle 2022, attribution de subventions

Mme GLOANEC-MAURIN.- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 22.03.24.42 - Direction de la Culture et du Patrimoine

SPECTACLE VIVANT

A/ Institutions et réseaux du spectacle vivant

Attribution de subventions

B/ Lieux intermédiaires de coopération artistique et culturelle

Attribution de subventions et affectation des crédits

C/ Contrats régionaux de Théâtre de ville

Attribution d'une subvention

D/ Insertion professionnelle

Attribution de subventions

E/ Festivals et manifestations du spectacle vivant

Attribution d'une subvention

F/ Formations artistiques

Attribution de subventions

Mme GLOANEC-MAURIN.- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport. Je n'ai pas participé au vote concernant une structure de mon territoire.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 22.03.30.30 - Direction du Tourisme

CAP Hébergement Touristique pour Tous et Mesure de relance de l'activité d'hébergement touristique

Renforcer l'offre d'hébergements

Attribution de subventions et approbation de conventions

Mme GLOANEC-MAURIN.- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport, avec une non-participation au vote de Monsieur Perico LEGASSE pour les mêmes raisons, qui sont toujours des interrogations par rapport à la charte de déontologie.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 22.03.30.31 - Direction du Tourisme

Promotion et animation touristique

CAP Développement Tourisme et Loisirs

Animation des sites et événementiels

Attribution de subventions à divers bénéficiaires

Approbation de conventions

Mme GLOANEC-MAURIN.- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 22.03.35.45 - Direction Europe et International

Développer la coopération décentralisée - Mise en œuvre des accords de coopération décentralisée

Attribution d'une subvention à l'Association des Pouvoirs Locaux et Parlementaires du Gorgol

Mme GLOANEC-MAURIN.- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable sur ce rapport, avec un vote contre du groupe Rassemblement National et Alliés.

(Mis aux voix, le rapport est adopté avec un vote contre du groupe Rassemblement National et Alliés)

Rapport 22.03.35.46 - Direction Europe et International

Développer la coopération décentralisée - Solidarité internationale et citoyenneté

A/ Appui aux projets européens et internationaux - Territoires citoyens et solidaires

Axe 2 - Attribution de 2 subventions

B/ Modification de la délibération n° 20.05.35.58 - Projet « Création d'une cantine et d'un jardin potager au Bénin » de l'association Graines d'Espérance Bénin

Mme GLOANEC-MAURIN.- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable sur ce rapport, avec un vote contre du groupe Rassemblement National et Alliés sur l'attribution de subvention à l'association Tawaka et un vote favorable pour le projet de délégation départementale du Cher Solidarité Laïque.

(Mis aux voix, le rapport est adopté avec un vote contre du groupe Rassemblement National et Alliés sur l'attribution de subvention à l'association Tawaka)

Rapport 22.03.35.67 - Développer la coopération décentralisée - Solidarité internationale et citoyenneté

Attribution d'aides d'urgence en soutien au peuple ukrainien

A/ Ministère de l'Europe et des affaires étrangères - Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales - Action Ukraine, soutien aux victimes du conflit

B/ Fonds régional de soutien à l'accueil des réfugiés ukrainiens

C/ Don de matériel médical et paramédical au profit des ONG œuvrant en soutien aux victimes du conflit

Mme GLOANEC-MAURIN.- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable, bien sûr, sur ce projet. Madame CAILLOU-ROBERT n'a pas participé, car elle est fonctionnaire au ministère des Affaires étrangères.

M. le Président.- Merci.

Monsieur FORISSIER.

M. FORISSIER.- Monsieur le Président, sur ce sujet, je souhaitais vous interroger. On voit que sur l'aide à l'Ukraine, il y a, en gros, 200 000 euros qui sont mobilisés; si j'ai bien compris, par le Conseil régional.

M. le Président.- 300 000 euros. 200 plus 100.

M. FORISSIER.- Oui, il y a les 100 000 en plus. Pardon, 300 000 au total.

On voit que la vraie question, extrêmement inquiétante, au-delà des éléments qui ont été évoqués tout à l'heure par notre collègue de résilience économique et sociale pour notre territoire, c'est celle des réfugiés. On a plus de 3 millions de personnes déplacées aujourd'hui hors territoire ukrainien. D'un côté, le HCR estime à entre 300 000 et 500 000 le nombre de réfugiés ukrainiens qui pourraient être amenés à venir en France et, de l'autre côté, je suis assez frappé, et je trouve que c'est bien, par la mobilisation, y compris dans les communes rurales, dont on pensait qu'elles auraient été éloignées de ces sujets et qui sont en train de réserver des logements, qui se mobilisent, qui participent à des associations. Il y a cet élan de générosité prêt à accueillir des familles, et cela va très loin, qui est en train de se mettre en place.

La seule question, pour moi, c'est qu'au-delà de l'élan, il y a une question de durée. Je voudrais savoir si on réfléchit, au sein de notre collectivité, notamment en partenariat avec les départements, les agglos, voire les communes concernées, à un moyen d'accueillir ces familles et de les accompagner dans la durée. Ce n'est pas simplement les loger et les nourrir, c'est aussi leur permettre de trouver, par exemple, une insertion scolaire pour les enfants, etc.

Je voulais donc savoir comment vous voyez les choses et dans quelles perspectives, à horizon de 5, 6 ou 10 mois, on peut inscrire notre action, car je pense que cela va durer au moins ce temps.

M. le Président.- En complément des éléments financiers directs qui ont été évoqués, j'ai prévu de vous donner là-dessus des éléments et cela répondra, je l'espère, très directement à vos préoccupations dans le cadre de ce débat. Je vais y venir.

Monsieur VIGIER, puis Monsieur CHASSIER.

M. VIGIER.- En complément, Monsieur le Président, de ce que vient de dire Nicolas FORISSIER, l'essentiel aussi, c'est l'articulation, savoir qui fait quoi et comment on fait. C'est élan de générosité dans les communes est formidable en termes de logement, je ne vois pas de difficulté. Mais on a un problème double et il y en a au moins un, me semble-t-il, qui pourrait être de niveau régional. Vous savez qu'il y a un statut particulier qui leur est donné et qui leur permet de travailler pendant 6 mois et jusqu'à 3 ans, même si le ministère de l'Intérieur est parti sur un délai de 6 mois. Or, on a un certain nombre de métiers en tension, il y a de véritables compétences qui sont parties, donc de façon transitoire, c'est aussi un moyen pour eux de bien s'intégrer dans la vie française. On sait qu'il y a des éléments de solidarité qui sont faits... Je vois Marc GRICOURT qui lève les yeux au ciel. Non, je crois que c'est aussi pour eux et pas simplement qu'on les abrite...

M. GRICOURT.- Non, j'évoquais la question de la langue.

M. VIGIER.- ...si je peux terminer mon propos. Ce n'est pas simplement le fait de les abriter, mais aussi le fait d'être en capacité, peut-être, de leur donner un parcours de dignité. Après, qu'ils repartent, naturellement, pour la reconstruction de l'Ukraine et, je l'appelle de mes vœux, le plus rapidement possible... Mais je crois que là, vu les compétences en matière de formation et de développement économique de la Région, il y a un lien étroit avec le monde de l'entreprise, chacun étant à sa place pour tout le reste, ce sont des compétences pleines et entières que nous exerçons et nous pourrions, me semble-t-il, apporter une expertise, une expérience et une vision pour les prochains mois.

M. le Président.- Merci.

Monsieur CHASSIER.

M. CHASSIER.- Monsieur le Président, la crise brutale provoquée par cette situation de guerre en Ukraine a provoqué un choc, une prise de conscience et une réaction quasi unanime de nos concitoyens et de l'ensemble des forces politiques, et je suis certain que c'est le cas au sein de cette assemblée.

Tous ceux qui avaient théorisé la « fin de l'histoire » après l'effondrement du bloc soviétique sont bien obligés d'affronter aujourd'hui une réalité qui contredit leurs analyses. De même, ceux qui militaient pour la suppression des frontières, qui réclamaient le désarmement ou, du moins, la réduction des budgets militaires, qui critiquaient le concept même de nation soutiennent désormais la résistance du peuple ukrainien qui défend ses frontières, son identité, sa liberté, sa souveraineté et certains souhaiteraient même que l'Europe et l'OTAN aillent jusqu'à l'engagement militaire, sans forcément en mesurer tous les risques.

La manière la plus appropriée de répondre et de soutenir l'Ukraine relève de décisions prises au niveau de l'État – ce sont évidemment des relations d'État à État –, au niveau national en liaison avec nos alliés. Mais, bien sûr, notre région peut, à son niveau, apporter une aide au peuple ukrainien comme le propose ce rapport, et nous y serons, bien entendu, favorables. Nous enregistrons également que vous avez souhaité réactiver la cellule de crise avec l'État, Dev'up et la BPI pour identifier les difficultés des entreprises et des exploitations agricoles, notamment en matière d'approvisionnement, car il est évident que ce contexte de guerre, ajouté aux sanctions et contre-sanctions, aura un impact sur nos entreprises.

Nous voulions simplement apporter une précision ; nous avons souhaité le faire sous forme d'un amendement, mais les délais ne le permettaient pas. C'est uniquement sur la forme et c'est à propos de l'utilisation du terme de « réfugiés », puisqu'il est question dans ce rapport, à plusieurs reprises, de réfugiés ukrainiens. Or, comme l'a précisé récemment Marlène SCHIAPPA, le terme de « réfugiés » est inapproprié.

C'est pourquoi, dans l'ensemble du rapport, nous proposons de remplacer le terme « réfugiés » par l'expression « bénéficiaires de la protection temporaire et de nationalité ukrainienne ». Ces personnes ont en effet un statut de personnes déplacées et non pas de réfugiées. Pour obtenir ce statut, les démarches seraient individuelles et longues et elles ne répondraient pas à la situation d'urgence. Je reprends donc la terminologie qui est celle du gouvernement, celle de l'État.

C'est simplement pour apporter cette précision.

M. le Président. - Merci, Monsieur CHASSIER.

Monsieur GILLE a souhaité avoir la parole.

M. GILLE. - Oui, on avait essayé de dire, comme disait JAURÈS, le nationalisme porte la guerre comme la nuée porte l'orage.

La question qui a été soulevée par Philippe VIGIER, on s'en préoccupe bien évidemment et on a apporté quelques précisions, mais il me semble bien, contrairement à ce que vous avez dit, Monsieur CHASSIER, qu'au contraire, grâce à un arrêté du 10 mars, ou à un décret, ils bénéficient, justement, du statut de réfugié temporaire. À l'inverse d'un demandeur d'asile qui doit attendre six mois pour savoir quel statut il va avoir, on leur concède – c'est une particularité – immédiatement le statut de réfugié temporaire, qui n'est pas le statut de réfugié permanent mais qui leur donne droit, qui leur donne accès directement à la formation et à l'emploi. En tout cas, c'est ce qui a été choisi et cela veut dire que, de notre côté, tous nos dispositifs de formation leur sont accessibles immédiatement.

Je pense qu'on peut le dire, on était hier à la Commission européenne et on a été reçu en fin d'après-midi, avec François BONNEAU, par le commissaire européen à l'Emploi et aux Droits sociaux, Nicolas SCHMIT, qui a tout de suite, même si ce n'était pas le sujet du rendez-vous, évoqué ce sujet et la préoccupation de la Commission européenne en faisant remarquer aussi, et c'est, je pense, ce qu'on constate pour le moment, que parmi les réfugiés, il y a plutôt des personnes âgées, plutôt des femmes et des enfants, puisque les pères, souvent, sont restés, sont à la guerre. C'est cela, la réalité.

L'inquiétude, finalement, porte beaucoup plus sur la scolarisation, car on pense qu'un réfugié temporaire sur trois, au moins, va être un enfant et qu'il va donc y avoir des choses à organiser. Et évidemment, je le disais, sur les questions d'emploi et de formation, je pense que je vais organiser une petite réunion avec les vice-présidents et les services concernés. Et puis pour l'accompagnement, comme vous le disiez, je pense qu'il y a possibilité de mobiliser des fonds européens supplémentaires, car c'est ce à quoi ils réfléchissent. Par conséquent, je pense qu'il nous faut mettre cela en place très, très rapidement.

Avec cette nuance aussi, à laquelle il faut qu'on se prépare : j'ai cru comprendre qu'on accueillait des personnes dont l'idée est de repartir assez vite. Alors, malheureusement, on craint que ce ne soit pas la réalité, mais, enfin, il y a un élément un peu psychologique à prendre en compte aussi et je pense qu'on ne va pas avoir, dans un premier temps, une population qui va beaucoup se tourner vers l'emploi. Cela dit, si c'était le cas, je pense qu'on est prêt, puisqu'on a des dispositifs importants sur la mise à l'emploi et la mise en formation, et on a déjà regardé, et là aussi, on est prêt, tous les dispositifs de français langue étrangère ou de français langue d'insertion.

M. le Président. - Merci.

Oui, je vous en prie.

Mme BENASSY.- Évidemment, ce rapport nous semble tout à fait nécessaire et à la hauteur des enjeux créés par la guerre et de ses conséquences sur les populations civiles. Il vise à soulager autant que possible la détresse des populations. Cependant, il nous semble que nous devons être vigilants et faire attention à ce qu'il n'y ait pas de traitement différencié entre les populations étrangères qui arrivent sur notre territoire, des personnes qui arrivent parce qu'elles craignent pour leur vie dans leur pays, qu'elles soient syriennes, guinéennes, éthiopiennes, afghanes. À toutes ces personnes, nous devons le même type d'accueil, digne et inconditionnel, solidaire et inclusif qui est en train de se mettre en place, là, dans cette urgence et face à cette crise.

Ainsi, nous souhaitons que les mesures qui sont mises en place par la Région par la mobilisation de ses compétences, le transport, la formation professionnelle, les lycées avec la mise à disposition de logements, puissent être étendues à toutes les personnes réfugiées, et nous souhaitons également qu'en articulation avec l'État, avec les communes, avec les associations, leur soient garantis un hébergement, un accès aux soins, un soutien psychologique, une scolarisation et un accompagnement socioprofessionnel.

Pour nous, il s'agit vraiment de définir une politique volontariste qui fasse en sorte que toutes les personnes, hommes, femmes ou enfants, qui arrivent sur notre territoire régional, qu'elles soient de passage ou qu'elles décident de s'installer plus durablement, se sentent bienvenues, reconnues en tant qu'êtres humains, porteuses de valeurs et de cultures que nous sommes heureux d'accueillir et de partager.

C'était le focus que nous souhaitions faire sur un accueil digne et inconditionnel pour toutes et tous.

M. le Président.- Monsieur FOURNIER.

M. FOURNIER Charles.- Un tout petit élément pour préciser que le statut de déplacé est réservé à ce qu'on appelle les déplacés internes, c'est-à-dire des gens qui, à l'intérieur de leur pays, sont déplacés. C'est donc un statut...

Si, si.

Mme PARIS.- Non, non, je vous l'assure, j'ai regardé hier sur le site de l'Unesco...

M. FOURNIER Charles.- Vérifiez, vérifiez...

M. le Président.- S'il vous plaît, pas d'échanges coupant la parole.

M. FOURNIER Charles.- Et le fait que vous ayez envie de jouer sur les mots laisse penser que vous considérez que ces personnes ne resteront pas longtemps. Moi, je vous le dis, avant qu'il n'y ait plus de danger dans leur pays, je pense que ces personnes vont rester longtemps et que même si c'est un statut de protection temporaire qu'elles ont aujourd'hui, beaucoup demanderont, sans doute, à s'installer, à rester et à vivre dans des conditions dignes. Dans le Donbass, par exemple, cela fait longtemps que cela dure et on peut penser que cela va durer encore. On peut supposer que dans certaines zones de l'Ukraine, il faudra des années avant que des personnes puissent revenir et vivre dignement dans leur pays.

Dès lors, jouer sur les mots en espérant que les gens repartent très vite, je trouve que c'est à la fois non nécessaire et pas juste et que, en tout cas, cela dit ce que vous avez envie de dire sur le sujet.

M. le Président.- Madame TOUCHAIN-MALTÊTE, puis Monsieur FORISSIER.

Mme TOUCHAIN-MALTÊTE.- Une simple précision, car je pense qu'on tourne en rond sur les histoires de statut. Il n'y a rien de politique dans tout cela, Monsieur CHASSIER, dans la mesure où, en fait, il s'agit d'une législation européenne. Cela n'a donc rien à voir avec l'État français. Cela a été décidé lors du conflit en ex-Yougoslavie et cela ne concerne donc en aucun cas les Ukrainiens en particulier, et c'est effectivement un statut temporaire. Ensuite,

on verra ce qu'il en est. Cela procure des droits immédiats qui sont l'aide sociale et l'aide au logement.

Voilà, resituons les choses et n'argumentons pas – d'ailleurs, pour moi, ce ne sont pas des arguments mais des arguties – sur ce qui n'est pas l'essentiel.

M. le Président. - Merci.

Monsieur FORISSIER.

Je vous donnerai la parole, Monsieur CHASSIER, après Monsieur FORISSIER.

M. FORISSIER. - Je voulais juste réagir à ce qu'a dit Madame BENASSY. Je comprends très bien, je suis d'accord et je pense, comme tout le monde ici – enfin, je l'espère –, que chaque personne doit être traitée de la même façon. Mais je voudrais dire qu'avec les réfugiés ukrainiens, il s'agit quand même de réfugiés qui viennent d'Europe.

Il y a quand même une dimension très particulière qui, d'ailleurs, explique qu'il y ait cette urgence et cette prise de conscience, beaucoup plus que quand on a eu d'autres réfugiés venant d'autres zones du monde, et je crois qu'il faut en tenir compte. C'est important de le souligner. C'est notre Europe ; la guerre, elle est à 2 heures de vol de Paris. Il est en train de se passer en Europe ce qu'il s'est passé à la veille de la Guerre de 1939-1945, et je pèse mes mots. Ce sont les mêmes processus. Je pense ainsi que cette dimension-là, elle ne doit pas être... Je ne pense pas que vous le faites. Mais je crois qu'il faut rajouter cette dimension-là à vos propos, si je peux me permettre.

M. le Président. - Une dernière intervention, puis je dirai un mot.

Monsieur CHASSIER.

M. CHASSIER. - Rapidement, cela ne nous pose pas de problème. Effectivement, nous n'apportons pas de restriction à l'accueil de ces personnes. C'était juste une question de terminologie. Pour reprendre ce qui vient d'être dit, on parle d'arguties, mais ce sont les propos mêmes de Madame SCHIAPPA que je rapporte, quand elle a répondu à Marine LE PEN dans une émission télévisée. Marine LE PEN parlait de réfugiés et elle a été reprise par Madame SCHIAPPA qui disait que ce n'étaient pas des réfugiés mais des personnes bénéficiant de la protection temporaire. Ce n'est pas moi qui ai argumenté là-dessus.

M. le Président. - Merci.

Sur ce sujet et à partir du rapport qui porte sur les dimensions directement financières, je vais donner une information concernant l'engagement de notre Région.

Il se trouve que j'ai représenté les Régions de France dans les échanges avec le gouvernement et entre le gouvernement et les grandes associations d'élus. Face à la situation, il a été acté, je crois, de manière très convergente, que nous étions confrontés à quelque chose d'une très grande gravité, qui mettait en cause, bien évidemment, la paix et la paix en Europe, qui mettait en cause les droits internationaux, le droit international, les droits humains fondamentaux pour une part très importante et très massive d'habitants de cette Europe, et qu'il y avait là, en effet, des interrogations très fortes sur notre capacité à faire vivre les valeurs fondamentales que nous avons essayé, les uns et les autres, de structurer, de défendre, de faire valoir depuis la Seconde Guerre mondiale. C'est un sujet de très grande importance. De très, très grande importance. D'une importance bien supérieure à tout ce que nous avons pu connaître en Europe depuis la Seconde Guerre mondiale. Il faut donc que les réponses soient à la hauteur.

Oui, par rapport à toutes les expressions qui se sont faites, je crois qu'il nous faut à la fois souligner, féliciter, remercier et encourager les réactions de nos concitoyens qui sont vraiment à la hauteur de ce que nous attendons et qui traduisent les valeurs communes d'humanité des peuples européens dans nos villes communes, dans nos villes à l'échelle de nos départements, de nos régions, à l'échelle de la France, à l'échelle de l'Europe, y compris dans les pays – je pense à eux – qui sont directement confrontés à la situation et qui accueillent des personnes par millions. Il faut mesurer ce que c'est, par millions !

On le disait il y a une semaine, le nombre de réfugiés pourrait atteindre 7 millions. Aujourd'hui, il est observé, si le conflit était durable, et nous craignons qu'il le soit et qu'il soit d'une atrocité absolue par rapport aux habitants, qu'on pourrait dépasser les 10 millions de personnes. C'est donc un événement considérable, et la mobilisation de solidarité doit être encouragée. Elle doit être encouragée dans la durée, parce qu'on sait comment les images soulèvent de l'émotion, de la solidarité, mais on est manifestement sur quelque chose de très important. Il faut que dans les impulsions publiques que nous donnons, dans les accompagnements publics que nous mettons en place, il puisse y avoir durablement cette mobilisation de nos concitoyens.

Dans les décisions qui ont été prises, d'abord au niveau de l'État, il a été décidé de faire des préfets de département les coordonnateurs de l'action sur le terrain. Et dans les régions, j'ai souscrit à cette idée, considérant qu'il y avait là une échelle d'intervention qui pouvait mailler, réunir l'ensemble des choses dans une proximité suffisante. Je le dis, je serai très, très, très attentif non pas par prérogative, mais je serai vraiment très attentif par souci de l'efficacité et par la volonté qui nous anime de relayer toutes les possibilités. Je ferai en sorte que soit partout rappelé qu'il s'agit d'un rôle de coordination. Un rôle de coordination, cela veut dire faire avec. Faire avec, et si nous voulons toutes les initiatives, toutes les énergies, celles des associations, celles des communes, celles régionales, etc., il faut que nos préfets de département soient bien là-dedans : faire avec. Cela signifie que soit, à l'échelle de chaque département, organisé un groupe d'acteurs qui puisse en temps réel organiser, influencer sur les organisations qui sont mises en place, qu'elles touchent au logement, qu'elles touchent à la scolarisation, qu'elles touchent à la mobilité, qu'elles touchent à la santé. Je serai très attentif en direction de chacun des six préfètes ou préfets de département.

Sur les points concrets, en ce qui nous concerne, au-delà des mobilisations financières qui sont proposées à votre vote, nous avons décidé, Philippe, la mise en place de la gratuité sur tous les transports Rémi, considérant que l'État et la SNCF le font sur les transports de niveau national et considérant que, très régulièrement – on le voit ces jours-ci –, les collectivités locales, pour ce qui dépend d'elles et je pense aux agglomérations, sont en train de prendre des dispositifs de même nature, ce qui pourrait régler d'une certaine manière l'aspect de la mobilité.

S'agissant du logement, je crois qu'il faut, là où c'est possible bien évidemment, accepter le gré à gré mais qu'il faut être attentif. Il peut y avoir des mouvements de solidarité spontanés, très sincères mais qui mettent des personnes dans des situations qui ne peuvent pas être durables. Ainsi, le fait d'avoir des structures intermédiaires auprès des préfets, qui travaillent à l'orientation des familles dans telle ou telle situation, ici plutôt que là, etc., qui puissent apporter à des personnes qui le font directement chez elles un intermédiaire, une médiation, je crois que c'est absolument indispensable. Il faut se méfier des situations de gré à gré directes qui feraient qu'au bout de quinze jours, des gens diraient « j'ai pris cette famille chez moi, mais là, cela va durer, je ne peux pas », etc. Si on a une structuration de l'accueil et de l'accompagnement en matière de logement, on peut le faire.

La Région s'est fortement mobilisée à partir de ce dont nous pouvions disposer et je pense en particulier – je le dis aux collègues du Cher mais je le dis à chacune et chacun ici – aux logements de fonction vacants que nous pouvons avoir dans nos lycées. On a dressé un inventaire des disponibilités et on a vérifié avec les proviseurs, en sachant qu'on a trouvé des communautés éducatives très allantes, que ces appartements pouvaient être mis à disposition avec des adaptations en termes d'ouverture, etc., car ce n'est jamais simple. On a trouvé des gens qui étaient très mobilisés et on a adressé aux préfets de département,

puisque c'est à leur main, sous leur responsabilité, les listes dont nous disposons. J'ai d'ailleurs observé, je le dis aux collègues du Cher, qu'était arrivé hier à Bourges un nombre important de personnes, près de 50.

Dans la salle.- 100.

M. le Président.- Pardon, oui, ce sont deux cars, et qui ont toutes été logées dans les appartements que nous avons mis en place. C'est dire l'intérêt de cette mise à disposition, et je pense que les collègues dans les départements, en prenant en compte ces logements de collègues qui pourraient être vacants, ainsi que dans les villes, etc., feront la même chose.

Au-delà, il existe des structures d'hébergement dont c'est la finalité. Il faut que les communes se mobilisent et que nous organisions tous cela. En tous les cas, la Région est très fortement mobilisée et nous avons dit que les 200 000 euros auxquels vous faisiez allusion, Monsieur FORISSIER, ce sont 200 000 euros que nous votons et que nous pourrions apporter en soutien à des actions associatives, communales, etc., qui génèrent des dépenses. Certaines communes peuvent porter ces dépenses, d'autres plus difficilement, on sera là pour apporter un soutien.

Il y a un point qui est très préoccupant. J'ai eu l'occasion de rencontrer des personnes au moment d'un accueil et on a des femmes et des enfants en très grande souffrance psychologique. En très, très grande souffrance psychologique. Ils ont été sous les bombes ; pour un « gamin », c'est quand même terrible. Ils ont été sous les bombes, ils ont, après, traversé des territoires dans des conditions épouvantables d'insécurité et ils arrivent en Pologne, ils voient les camps, etc. Les premiers qui sont venus sont allés dans des familles, chez des amis, tout de suite des réconforts sont arrivés. Mais quand on arrive à un point donné et qu'on n'a pas de relais, il faut un accompagnement psychologique. Je crois qu'il faut que nous mettions cela à un niveau de priorité important, sans quoi on a des gens qui vont porter durablement des traumatismes terribles.

Deuxième élément, l'accompagnement. Premier réflexe, ces femmes le disent elles-mêmes, « on est là pour quinze jours, mon mari est resté, ma maman est là-bas, on va repartir ». Malheureusement, cela ne pourra pas se passer comme cela, parce qu'on le voit bien, il y a une résistance très forte, une solidarité en direction de ces hommes et de ces femmes qui se battent, mais cette guerre est loin d'être terminée. C'est donc inscrit dans la durée et il faut que nous pensions en termes d'insertion.

Jean-Patrick GILLE y a fait allusion, nous portons cela de manière forte.

Tout d'abord, sur le statut, je ne reviens pas sur le fond, car il y a eu en effet les deux expressions mais c'est normal, on cale les choses. Au départ, on a dit « déplacés », après, on a dit « réfugiés », mais peu importe. Les gens concernés, s'ils nous entendaient discuter de cela, ils diraient « mais vous êtes qui, vous êtes où ? ». Il s'agit de quoi ? Dès lors, au départ, durant ces quinze jours, il faut que ces personnes puissent trouver un emploi chaque fois qu'elles le souhaitent. Elles viennent avec leurs compétences, leurs savoirs et cela peut être un des éléments de leur résistance, psychologique, familiale. Il va donc nous falloir faire ce « boulot » avec Pôle emploi, avec les structures. Et nous qui avons une responsabilité économique, et nous allons le faire à travers notre agence de développement économique, il faut que nous puissions envoyer ces messages à des responsables d'entreprise qui, peut-être, n'y pensent pas spontanément mais qui peuvent avoir tels ou tels postes, tels ou tels aménagements de postes qui permettraient à des personnes de travailler. C'est essentiel. C'est bien qu'il y ait ces six mois possibles, car il y a le visa, il n'y a pas besoin de titre supplémentaire, les gens peuvent aller travailler. Il faut le dire, car ce n'est pas encore partagé aujourd'hui. Ils peuvent aller travailler dès qu'ils le souhaitent, bien sûr. Dès qu'ils le souhaitent et dès qu'ils en ont besoin sur le plan de leur équilibre personnel et en fonction de leur positionnement dans le pays d'accueil.

Deuxième élément, la formation. Le français langue étrangère, tu en as parlé hier devant le commissaire, c'est essentiel. On a la chance d'avoir des outils, à travers nos différents visas, qu'on va adapter, pour lesquels on va demander aux organismes une mobilisation la plus

massive, la plus adaptée possible à ces personnes. Cela renvoie, quand ce sont des mères avec enfants, à des sujets d'horaires, etc. Il faut qu'on mobilise, voire plus que le français langue étrangère, pour celles et ceux qui auraient besoin de choses complémentaires en termes de professionnalisation. En tous les cas, on va faire de notre outil de formation professionnelle un outil d'insertion avec une vraie politique, une vraie communication là-dessus en direction des intéressés, en direction de toutes les personnes, de tous les professionnels qui vont contribuer à leur adaptation. Et on a commencé à le faire, j'ai signé un courrier aux préfets en ce sens, mais on va préciser, Jean-Patrick, la nature de nos offres et la manière dont ils peuvent y concourir en matière de formation professionnelle. C'est absolument déterminant.

Ensuite, il y a la solidarité de nos concitoyens et il faut essayer de la maintenir dans la durée. C'est compliqué, il y a des choses qui sont parties et qui sont immensément utiles et nécessaires. Il y a des choses pour lesquelles les organisations internationales avec lesquelles nous travaillons nous disent « arrêtez, car on a des gestions de stock qui nous prennent tout notre temps alors qu'on devrait s'occuper des personnes ». Je pense qu'il faut continuer à dire que tout ce qui relève de la solidarité exprimée de manière financière est pour le moment une priorité, doit reposer sur l'efficacité.

En tous les cas, nous demandons – et j'ai bien entendu, Madame TOUCHAIN-MALTÊTE, votre interrogation sur l'économie – sur ce volet à l'État, et on verra si c'est relayé, et si ce n'est pas relayé à un niveau suffisant... On a très bien « bossé » pendant la crise économique, État et Région. On est une région avec laquelle, vraiment, les choses se sont très bien passées. Je ne peux pas imaginer qu'il n'en soit pas de même s'agissant des entreprises qui voient leurs budgets de consommation énergétique multipliés par six, et il y en a, qui passent dans le rouge immédiatement et qui vont être en dépôt de bilan très rapidement. Il faut donc que nous travaillions ensemble. Il faut que nous travaillions ensemble par rapport à des marchés qui sont en train de se modifier très sensiblement, comme l'agroalimentaire mais pas seulement, car on a des filières où tel ou tel élément de la construction d'un système complexe est bloqué parce que l'Ukraine et la Russie sont en guerre, étant entendu que cela va bloquer une partie de notre industrie sur des sujets qui sont très forts. Par conséquent, il nous faut faire ce travail et nous faisons en sorte – je l'ai demandé directement à la préfète de Région – que cela soit mis en place le plus vite possible, que ce soit une vraie coopération, et non pas un jeu de prérogatives car ce n'est pas le sujet. On aura besoin de travailler aussi là-dessus avec les autres autorités qui ont des compétences économiques, qu'il s'agisse des métropoles, des agglomérations ou des communautés de communes. Il faut un vrai réseau d'acteurs : BPI bien évidemment et l'ensemble des réseaux.

À l'échelle de notre Région, après en avoir discuté hier soir avec Jean-Patrick GILLE, nous allons renforcer la cellule et, à cet égard, nous prévoyons de solliciter notre collègue pour qu'elle en fasse directement partie – elle a une sensibilité à ces sujets, comme la nôtre mais quand on connaît les sujets de l'intérieur, cela prend une dimension particulière –, de sorte à mettre en place des éléments de formation, d'accompagnement à l'emploi, etc.

Enfin, nous avons adressé, Delphine BENASSY et moi-même, au président de la Région avec laquelle nous avons une coopération décentralisée en Pologne, Malopolska, un courrier par lequel nous faisons état, bien sûr, de notre solidarité et de notre soutien à l'égard de ce que ces régions de Pologne engagent aujourd'hui très concrètement, et nous travaillons à la définition et à l'enrichissement de nos interventions et de notre protocole.

Voilà les éléments. Franchement, c'est un sujet d'une très grande ampleur, qui interroge nos fonctionnements internationaux et qui convoque complètement ce que, les uns et les autres, nous portons comme humanité dans l'engagement public. Et nous devons, là-dessus – en tous les cas, je vous invite à le faire –, travailler de manière très solidaire et ne pas hésiter à faire bouger les lignes de nos interventions publiques, car ce n'est pas marginal, ce n'est pas un petit geste de solidarité, c'est quelque chose de fondamental par rapport à nos priorités.

Madame TOUCHAIN-MALTÊTE.

Mme TOUCHAIN-MALTÊTE.- Je me suis probablement mal exprimée, Monsieur le Président, tout à l'heure en parlant de plan régional ; ce n'était pas un amendement mais simplement une intervention de notre part. L'idée est exactement ce que vous avez dit à l'instant, d'être très réactifs, souples, agiles comme nous l'avons été pendant la crise. Dev'up avait extrêmement bien travaillé avec, du côté professionnel, ce volet que j'avais avec eux, ce travail quasi quotidien, en tous les cas hebdomadaires, de remontée de tous les dispositifs qui existaient, et c'était excellent car on parlait des dispositifs, certes étatiques mais aussi régionaux et collectivités EPCI.

La même chose s'impose dans ce type de crise, nous tenons à le dire, et nous souhaitons qu'il y ait, au moins pour les membres de la Commission économique, puisque nous nous sentons concernés et que nous avons des contacts avec les entreprises au quotidien... J'en veux pour preuve un ambulancier qui était catastrophé il y a presque quinze jours parce que son poste carburant allait être à la même hauteur, voire supérieur à ce que coûtaient ses salariés. Demain, ce seront peut-être des entreprises de ce domaine qui mettront la clé sous la porte, et il y a effectivement des incidences en termes d'accueil de cette population et des incidences internes en termes économiques pour nos entreprises et nos concitoyens.

Je voulais ajouter un élément à la suite de tous nos échanges. Nous avons d'ores et déjà, pour les autres étrangers résidant sur notre territoire, des associations – Marc GRICOURT connaît très bien, comme moi, l'ASLD dans le Loir-et-Cher – qui sont, évidemment, sollicitées quotidiennement. C'est donc un effort supplémentaire qu'on va leur demander, et ces 200 000 euros-là pourraient peut-être abonder ces associations qui vont devoir recruter davantage de personnels pour les savoirs fondamentaux et notamment l'apprentissage du français.

Voilà quelle était la teneur de notre intervention.

M. le Président.- Merci.

Le débat permet d'en traiter et de vous dire dans quel état d'esprit convergent nous abordons les choses.

Sur ce rapport, y a-t-il des observations ? Des oppositions ou des abstentions ?

Je n'en vois pas, bien évidemment, et je vous en remercie. Nous continuons à travailler sur ces sujets avec la plus grande intensité, la plus grande priorité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

M. le Président.- Merci, nous en avons terminé avec les rapports de cette commission. Merci, Madame la Rapporteuse.

Nous abordons les rapports de la Commission « Santé, Formations sanitaires et sociales, Enseignement supérieur, Recherche, Innovation », et c'est Michèle BONTHOUX.

Rapport 22.03.32.09 - Direction de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et du Transfert de technologie

Développement de la recherche en région

Bourses doctorales

Approbation d'avenants aux conventions relatives aux bourses doctorales pour 2021

Attribution des quotas de bourses pour 2022

Approbation de l'appel à propositions des bourses doctorales « régionales » et cofinancées pour 2022

Choix des sujets de thèse pour les bourses doctorales « régionales » relevant de la santé, des sciences et des technologies

Mme BONTHOUX.- Il y a eu un avis favorable et unanime sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 22.03.32.10 - Direction de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et du Transfert de technologie

Recherche, technologie et innovation

Développement de la recherche en région

Enseignement supérieur

Mobi-Centre

Modification de délibérations antérieures

Approbation d'avenants à des conventions relatives à des projets de recherche d'intérêt régional

Approbation d'un avenant à une convention du Cancéropôle Grand Ouest

Approbation d'un addendum au règlement d'intervention du dispositif Mobi-Centre 2020-2021

Mme BONTHOUX.- Avis favorable et unanime.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 22.03.27.65 - Direction de la Transformation numérique et citoyenne

Programme d'action : démocratie permanente et égalité

Approbation de la convention de subvention 2022 entre la Région Centre-Val de Loire et la FR CIDFF Centre pour l'égalité femmes/hommes

Mme BONTHOUX.- Les membres de la Commission ont également émis un avis favorable et unanime sur ce rapport.

M. le Président.- Avec la non-participation du Président.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité. Non-participation au vote de Monsieur François BONNEAU)

M. le Président.- Merci.

Nous passons aux rapports de la Commission « Emploi, Formations professionnelles et Insertion », et c'est Jean-Patrick GILLE.

EMPLOI, FORMATIONS PROFESSIONNELLES, INSERTION

Rapport 22.03.20.13 - Direction de la Formation professionnelle
FORMATION PROFESSIONNELLE ET ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI
PACTE régional d'investissement dans les compétences 2019-2022
PLAN RÉGIONAL DE MOBILISATION POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI DES JEUNES -
RENFORCER LES AIDES À LA MOBILITÉ - LUTTER CONTRE LES FREINS D'ACCÈS À
LA FORMATION PROFESSIONNELLE - MESURE AIDE AU PERMIS DE CONDUIRE
COMBO PARFAIT JEUN
Attribution des aides individuelles au permis de conduire aux jeunes

M. GILLE.- Il a été adopté à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 22.03.20.14 - Direction de la Formation professionnelle
FORMATION PROFESSIONNELLE ET ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI
ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI - FONCTIONNEMENT
MISSIONS LOCALES
Attribution d'une subvention de fonctionnement 2022 à AMICENTRE-Val de Loire
Approbation de la convention

M. GILLE.- J'en ai longtemps été président et je ne prendrai donc pas part au vote. J'ai fait le choix de ne plus être président de cette association, et c'est le président de la Mission locale de Blois qui est maintenant le président de cette association. Catherine GAY, qui est aussi vice-présidente d'une Mission locale, elle non plus n'a pas pris part au vote.

Sinon, cela a été acquis à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité. Non-participation au vote de Monsieur Jean-Patrick GILLE)

Rapport 22.03.20.16 - Direction de la Formation professionnelle
FORMATION PROFESSIONNELLE ET ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI
PACTE RÉGIONAL D'INVESTISSEMENT DANS LES COMPÉTENCES 2019-2022
Tiers-lieux de compétences
Attribution des aides individuelles pour une AMO en faveur de la Communauté de
communes Cœur de France et de l'EARL LEFEBVRE FAUTRAT
Approbation des conventions

M. GILLE.- Pareil, adopté à l'unanimité.

M. le Président.- C'est pour une entreprise particulière. L'autre, c'est l'entreprise Lefebvre Fautrat.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 22.03.20.52 - Direction des Politiques d'orientation et de formation, au
titre de l'orientation
PACTE RÉGIONAL D'INVESTISSEMENT DANS LES COMPÉTENCES
Mise en œuvre d'actions par le GIP Alfa Centre-Val de Loire au titre du PACTE
régional d'investissement dans les compétences :
- approbation de la 4^e convention financière annuelle
- attribution de subvention

M. GILLE.- La dernière fois, nous avons voté la subvention de fonctionnement habituel depuis des années, mais, comme vous le savez, nos crédits de formation sont largement abondés par l'État dans ce qu'on appelle le PACTE, et cela nous a permis pendant plusieurs années, depuis qu'il y a le PACTE, de financer d'autres dispositifs du GIP Alfa. On distingue

donc les deux conventions, et là, nous avons deux autres projets dont l'un est très important, de l'ordre de près de 700 000 euros, sur un dispositif d'identification des besoins en compétences, qui est une sorte de travail avec les entreprises pour mieux analyser les compétences, etc.

Je ne cacherais pas que cela a donné lieu, en Commission, à un débat assez ouvert. On a lancé cela, vous savez qu'on gère tout cela dans une sorte de quadripartisme avec les partenaires sociaux. Les partenaires sociaux, notamment patronaux, y sont très attachés, car c'est un dispositif qu'ils portent, c'est leur approche par la compétence, etc. La tonalité de la Commission est plus nuancée sur le sujet, notamment la présidente – j'en profite, elle n'est pas là, mais c'est vrai. Nous avons eu un débat auquel a participé aussi Anna STEPANOFF, un débat assez intéressant. On a fait le choix, néanmoins, de poursuivre le dispositif et on le suit avec intérêt. On essaie, en plus, d'inciter les entreprises à bien y participer. C'est un succès relatif pour le moment, même si la démarche est intéressante, au point qu'on a quasiment réduit à zéro leur participation financière dans leur éventuelle participation. C'était une délibération qu'on avait prise l'année dernière. Là, on continue le processus, dont on attend beaucoup. Ce sont des recherches pour arriver à mieux analyser les données sur les compétences.

Voilà, on joue le jeu, on a une sorte d'engagement avec les partenaires sociaux là-dessus. Ce n'est pas une question de vigilance. Si cela marchait, ce serait très bien. Il n'y a pas que nous qui lançons des démarches de ce type. C'est un peu à la mode, si je puis dire, mais on va voir si cela débouche vraiment. Je ne peux pas être plus transparent.

M. le Président. - Madame TOUCHAIN-MALTÊTE ?

Mme TOUCHAIN-MALTÊTE. - Je le confirme, notre groupe, *via* la voix d'Anna STEPANOFF, s'est un peu ému de ces trois années qui viennent de s'écouler. C'est la raison pour laquelle notre groupe va s'abstenir et nous maintenons donc ce qui a été dit en commission.

Effectivement, on a trois années de recueil d'informations derrière nous et trois entreprises seulement qui ont émergé au dispositif à l'heure où nous nous parlons, et si on fait un peu les comptes, *a priori*, on a presque 2 millions d'euros d'attribution de subventions dans ce cadre. Et on repart sur une quatrième année. Alors, nous n'avons pas les montants exacts, c'est la projection que nous avons faite et peut-être est-elle à corriger, mais, en tous les cas, cette quatrième année d'exploitation, ce serait une subvention de 761 633 euros. Encore une fois, nous ne sommes pas contre, nous pensons qu'il est important de travailler sur le chômage de longue durée. Bien évidemment, nos entreprises ont besoin de compétences et on ne peut se satisfaire des 7,4 % de chômage au niveau national. Nous avons tous la volonté d'atteindre le plein-emploi et tout outil qui pourrait nous permettre de l'atteindre est le bienvenu.

En revanche, est-ce qu'on doit continuer de cette manière ? Nous n'en sommes pas persuadés et nous pensons que la méthode n'est pas la bonne. C'est une très bonne idée sur le papier mais, concrètement, on voit bien que cela n'aboutit pas. Par conséquent, nous pensons collectivement, au sein de notre groupe, qu'il serait intéressant d'humaniser l'outil, qui est une plateforme aujourd'hui et qui, encore une fois, ne fonctionne pas puisque les entreprises ne donnent pas leurs données. C'est donc une abstention de notre part, qui est nécessaire.

Pour information, je pense que vous connaissez tous le réseau social LinkedIn, qui s'est essayé à ce type de dispositif et qui n'y parvient pas non plus. Or, ils ont des moyens tout à fait autres, et cela montre qu'il y a tout de même un souci de fond. Il faut aussi voir la réalité des choses. Pour nous, l'argent public pourrait peut-être être consacré à la redirection de l'outil vers une équipe qui irait vers les entreprises, de sorte qu'il ne soit pas une plateforme froide et distanciée.

Merci à vous.

M. le Président. - Merci.

Monsieur LÉONARD.

M. LÉONARD.- Merci, Monsieur le Président.

Pour nous, ce sera également une abstention sur ce dossier. En fait, ce dispositif, et c'est un peu ce qui a été dit, ne semble pas répondre à grand-chose. Les entreprises elles-mêmes ne sont pas vraiment demandeuses et, en gros, elles n'y participent pas. On en est à mettre en place un algorithme pour vérifier si le poste du salarié est le bon. Cela manque d'humain, un salarié n'est pas une machine qu'on déplace à l'envi. Il faut aussi prendre en compte ses centres d'intérêt, ses besoins, ses envies, et c'est d'ailleurs pour cela que dans certaines entreprises aujourd'hui, et, d'ailleurs, pas forcément les moins rentables, on prend en compte aussi les questions de bien-être des salariés. Et cela, ce n'est pas l'algorithme ou la plateforme qui vont pouvoir le gérer.

Je ne développerai pas plus, mais on ne voit vraiment pas l'utilité de cet outil. Et même s'il est en grande partie financé et abondé par l'État, pour nous, cela n'a vraiment pas d'intérêt. On s'abstiendra donc sur ce dossier.

M. le Président.- Merci.

D'autres interventions ? Je n'en vois pas.

Peut-être pouvons-nous redire, Monsieur le Vice-président, ce que vous avez dit : il s'agit d'une quatrième année, et au regard du débat - j'ai compris cela, en tous les cas - qui s'est déroulé dans la commission, vous êtes très attentifs à ce qu'il va se passer durant cette quatrième année, après tous les échanges, pour savoir s'il y aura lieu de poursuivre. C'est cela ?

M. GILLE.- Oui, il y a un débat qui s'est instauré en commission, qui revient là et je pense qu'il faudra en faire le retour aux partenaires sociaux dans le cadre du CREFOP. Je pense, je n'en suis pas sûr, qu'on a voté ces sommes-là chaque année et je crois qu'elles n'ont pas été dépensées totalement. Il y a un côté plateforme, mais il y a aussi un côté accompagnement des entreprises dedans et c'est pour cela que cela a un coût assez important. Je pense qu'il faut qu'on reprenne cette discussion avec les partenaires sociaux. On avait eu une sorte d'engagement par rapport à eux ; il va falloir leur dire que cela se rediscute, qu'il y a une remise à plat à faire et sûrement aussi avec le GIP.

M. le Président.- Ok. Avec ces précisions, j'ai bien entendu la position de votre groupe. Par ailleurs, cela reste un vote positif avec les abstentions annoncées.

(Mis aux voix, le rapport est adopté avec une abstention du groupe Communiste et Républicain et du groupe Centre, Démocrate, Républicain et Citoyen)

Rapport 22.03.20.53 - Direction des Politiques d'orientation et de formation au titre de l'orientation

SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE L'ORIENTATION (SPRO)

STRUCTURATION SPRO

Structures de l'accueil, de l'information et de l'orientation (AIO)

- Attribution d'une subvention au BIJ 37 au titre de l'Espace métiers info

- Attribution de subventions aux SPRO Locaux pour 2022 - Approbation d'une convention type

ORIENTATION - VALORISATION DES MÉTIERS ET DES FORMATIONS

- Campus des métiers et des qualifications : attribution d'une subvention forfaitaire de fonctionnement pour l'année 2022

M. GILLE.- Même chose, Catherine GAY et moi-même ne participons pas au vote, car nous sommes directement concernés dans d'autres fonctions que nous avons, et une non-participation au vote de Karin FISCHER sur le Campus des métiers.

M. le Président.- On me dit qu'Anne BESNIER aussi, parce qu'il y a du « sup ». Une fonction transversale peut nous neutraliser, nous clouer au sol collectivement.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité. Non-participation au vote de Monsieur Jean-Patrick GILLE et de Madame Anne BESNIER)

M. le Président.- Je vous remercie pour votre participation.

Notre prochaine réunion de Commission permanente aura lieu le 8 avril et, évidemment, concernant les sujets que nous avons évoqués, nous vous tiendrons largement informés.

Merci beaucoup.

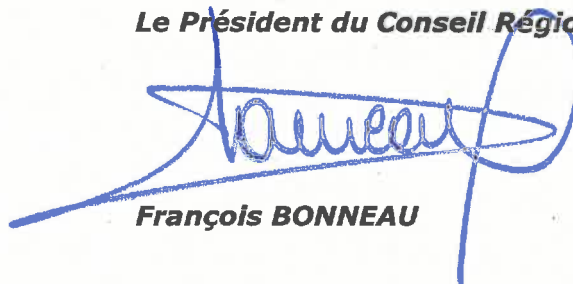
(La séance est levée à onze heures vingt-trois)

Le secrétaire de séance



Marc GRICOURT

Le Président du Conseil Régional



François BONNEAU